

# PUBLIC

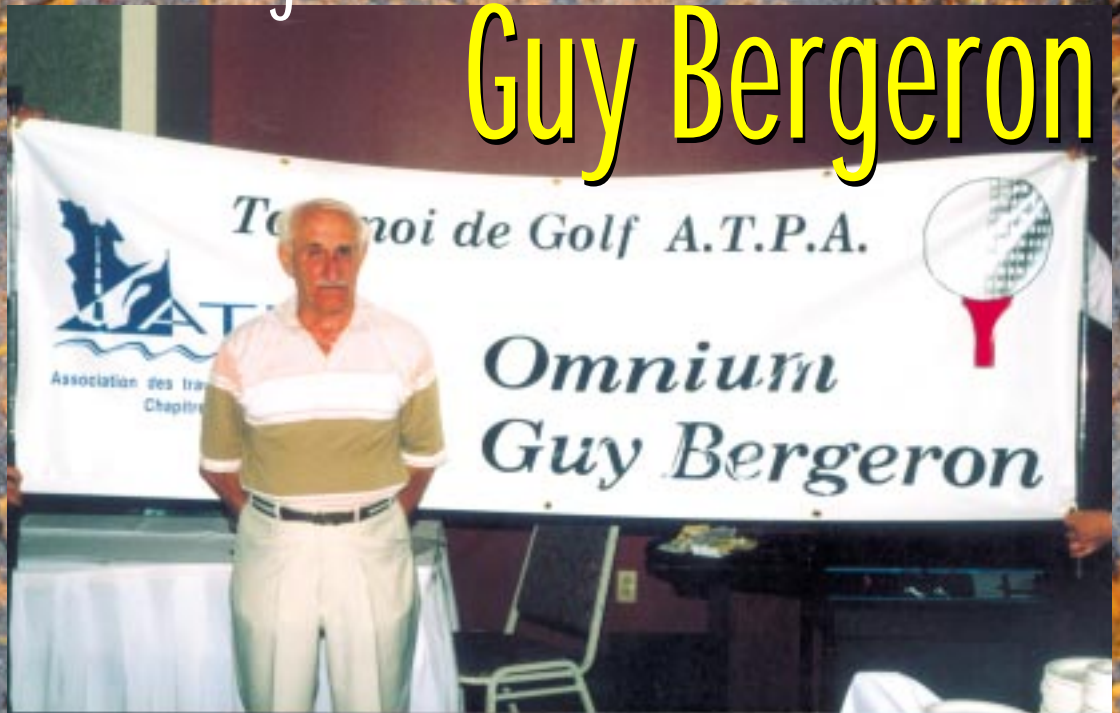
# a c t i o n



Volume 9 - Numéro 3 - Automne 2001

Le 25<sup>e</sup> tournoi de golf

## Un hommage à Guy Bergeron



Le colloque annuel édition 2001

Dossier : Les matières résiduelles

La neige à Québec : une féerie... mais aussi un défi!

# Nouveaux membres



<b>Gilles Beaudoin</b>	Ville de Laval	<b>Alain Lamothe</b>	Ville de Dolbeau-Mistassini
<b>Gilbert Bédard</b>	Ville de Montréal	<b>Maurice Lapointe</b>	Ville de Laval
<b>Gilles Benoit</b>	Ville de Laval	<b>Manon Latour</b>	Ville de Laval
<b>Normand Brisebois</b>	Ville de Laval	<b>Jean Lavoie</b>	Ville de Laval
<b>Mario Brunet</b>	Ville de Laval	<b>Louise Lavoie</b>	Ville de Laval
<b>Pierre Chouinard</b>	Ville de Laval	<b>Patrice Lavoie</b>	Géomax International
<b>Pierre Coll</b>	Ville de Laval	<b>Serge Lebeau</b>	Ville de Pincourt
<b>Marc Couture</b>	BPR Groupe-Conseil	<b>Pierre Legault</b>	Ville de Laval
<b>Guy Dagenais</b>	Sanexen Technologies inc.	<b>Yves Mailhot</b>	Ville de Outremont
<b>Yann Davies</b>	Ville de Montréal	<b>Benoît Ménard</b>	Les Équipements C.M. inc.
<b>Jacques Dussault</b>	Bosch-Rexroth	<b>Gaétan Moretti</b>	Ville de Laval
<b>Laurent Foucreault</b>	Environnement Canada	<b>Yvan Péloquin</b>	Ville de Laval
<b>David Gagné</b>	Ville de Sorel-Tracy	<b>Jacques Pineault</b>	Aqua Diag inc.
<b>Sylvain Gamache</b>	SIMO Management	<b>Richard Plouffe</b>	Ville de Laval
<b>Sylvain Gauthier</b>	Inprotec informatique inc.	<b>Sylvain Racette</b>	Ville de Mont-Laurier
<b>Jean-Philippe Giguère</b>	Colmatec inc.	<b>Claude Rhéaume</b>	Cégep de Saint-Laurent
<b>Daniel Goulet</b>	Intersan inc.	<b>Marc Saint-Arneault</b>	Groupe conseil Techni Data inc.
<b>Léone Guérin</b>	Équipements JKL inc.	<b>Roger Tanguay</b>	Colmatec inc.
<b>Jean Kupina</b>	Lux inc.	<b>Yvon Therrien</b>	Ville de Laval
<b>Ghislain Lachance</b>	Ville de Saint-Louis-de-France	<b>Michel Toutant</b>	Ville de Laval



## Devenez membre de



Association des travaux publics d'Amérique  
Chapitre du Québec

Joignez-vous à un regroupement de professionnels de diverses sphères du domaine des travaux publics qui oeuvrent au sein de municipalités, de gouvernements, d'entreprises diversifiées et de bureaux d'experts-conseils. Le chapitre du Québec de l'ATPA travaille activement à faire avancer le domaine des travaux publics sur la voie de l'avenir.

Pour la somme de **163,00 \$**, venez vous joindre à un des chapitres les plus dynamiques en Amérique du Nord. Pour obtenir de l'information supplémentaire et un formulaire d'inscription, vous pouvez envoyer vos coordonnées par télécopieur au secrétariat de l'A.T.P.A. à l'attention de

M<sup>me</sup> Micheline Lalande  
au

**500, rue Sherbrooke Ouest**

**Bureau 900**

**Montréal (Québec)**

**H3A 3C6**

**Télécopieur : (514) 844-2822**

**Courriel : [atpa@affaires.com](mailto:atpa@affaires.com)**

Oui, je veux devenir membre de l'A.T.P.A. Je joins un chèque au montant de 163,00\$ au nom de l'Association des travaux publics d'Amérique.

Nom \_\_\_\_\_

Employeur \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

# Table des matières

## Les grands titres

### 6 Le 25<sup>e</sup> tournoi de golf de l'ATPA : Hommage à Guy Bergeron

Le 2 août dernier au Club de golf Montcalm à St-Liguori, la 25<sup>e</sup> édition du tournoi de notre Association s'est déroulée sous le signe de l'émotion. En effet, on a honoré tous ceux qui ont participé à l'organisation du tournoi depuis sa création en 1977, en particulier M. Guy Bergeron qui en est le maître d'œuvre depuis 24 ans.

### 7 Le colloque annuel édition 2001

C'est sous le thème « S'actualiser pour mieux vivre le changement » que les participants ont pu s'équiper d'outils pour mieux s'adapter aux nouvelles réalités que vivront les départements de travaux publics.

### 10 Les matières résiduelles...où en sommes nous et que nous réserve l'avenir?

Dans ce dossier présenté en deux volets (suite au numéro Hiver 2001), il sera question entre autre dans la présente édition du PublicAction de la collecte mécanisée des ordures à l'aide de bacs roulants. Très populaire en Europe, elle a fait son entrée au Québec il y a plusieurs années et de plus en plus de municipalités y ont recours.



### 17 Le contrôle biologique des moustiques piqueurs

C'est bientôt l'hiver et ces satanées bestioles seront bien gelées quelque part, n'est-ce pas? Justement, c'est en plein le temps d'y penser puisqu'une campagne contre les moustiques piqueurs se prépare d'avance pour que le printemps venu, le traitement s'effectue.

### 19 INFRA 2001

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) présente du 26 au 28 novembre prochain, la septième édition de la Semaine des infrastructures urbaines, INFRA 2001. Sous la présidence d'honneur de M. David Cliche, Ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, conférenciers et autres intervenants de la réhabilitation viendront présenter et démontrer le transfert technologique.

### 20 Le compostage des feuilles mortes à Montréal

Avec 440 000 arbres sur son territoire, la Ville de Montréal transforme chaque année l'immense quantité de feuilles mortes en plus de 4 000 tonnes de compost. En l'an 2000, la Ville a recueilli sur tout le territoire plus de 10 000 tonnes de feuilles pour en faire du compost. Toute cette opération permet d'obtenir d'importants gains environnementaux pour la Ville de Montréal et ses citoyens.



### 22 La neige à Québec : une féerie... mais aussi un défi!

Septembre! Déjà prêt pour l'hiver? Eh oui! Pour les villes nordiques, c'est en effet déjà le temps d'avoir complété la planification et l'organisation pour le déneigement de l'hiver qui vient.

### 28 L'application du chapitre Bâtiment du Code de construction :

À compte du 6 juin 2001, seul le chapitre Bâtiment du Code de construction s'applique aux travaux de construction réalisés au Québec à l'égard des bâtiments et des équipements visés par le code.

## Les rubriques

### 2 Nouveaux membres

### 4 Le mot du président

### 5 Le Conseil en bref

- Rencontres du Conseil d'administration
- Nouveau comité exécutif 2001-2002
- Tournoi de hockey de l'ATPA-chapitre du Québec
- La North American Snow Conference de l'APWA 2003
- Site internet de l'ATPA-chapitre du Québec
- Formation

### 27 Activités 2001

### 24 Des nouvelles d'INFO-EXCAVATION

Pour mieux exécuter les travaux de creusement, d'excavation et de tranchée.

### 25 Chameaux morts et bactéries E. coli

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne peut plus prendre l'eau pour acquise. Mais qui doit protéger cette ressource et comment? Nous vous présentons un premier extrait d'un article sur la contamination de l'eau au Canada écrit par le journaliste pigiste Tim Loughheed qui est basé à Ottawa. La deuxième partie sera présentée dans le numéro Hiver 2001.

### 31 Programme de formation de l'ATPA

Toutes les dates et lieux des blocs de cours de formation.

**PUBLICACTION**, le bulletin officiel de l'Association des Travaux Publics d'Amérique-Chapitre du Québec, est publié quatre fois par année.

### Comité exécutif 2000-2001 de l'ATPA Chapitre du Québec

Président :  
Michel Frenette, ing.  
*Ville de Montréal*  
Vice-Président :  
Patrice Boileau, ing., MBA  
*Ville de Beausfield*  
Trésorier :  
Carl Minville, ing.  
*Cité de Dorval*  
Secrétaire :  
Alain Legault, ing.  
*Ville de Montréal-Nord*  
Délégué CPWA/APWA  
Jean-Guy Courtemanche  
*Lumec inc.*  
Président sortant :  
Benoît Gauthier, ing.  
*Ville de Laval*

### Comité de rédaction du PublicAction

Florent Memme, ing., MBA  
*Gaz Métropolitain*  
Pierre Jobin, ing.  
*Ville Mont-Royal*  
Me Mario Brunet  
*Ville de Laval*  
Sylvain Courtemanche  
*Les Services S.C.*  
André Lazure  
*Ville de Montréal*  
Benoît Pineault  
*Câble VDN inc.*  
Réjean Vigneault, ing.  
*Ville de Candiac*

### Coordination de la production et publicité :

Pierre-Yves Faucher

### Traduction :

Pierre-Yves Faucher

### Infographie :

Jacques Jobin

### Note de la rédaction

Les auteurs des articles publiés dans ce bulletin conservent l'entière responsabilité de leurs opinions et n'engagent en aucun temps celle de l'ATPA-Chapitre du Québec.

Les textes publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits sans autre autorisation. Une mention de la source serait toutefois appréciée.

Le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Vous pouvez communiquer vos commentaires, opinions et autres informations à : ATPA-Chapitre du Québec, 500 Sherbrooke Ouest bureau 900, Montréal, Québec, H3A 3C6

Téléphone :  
(514) 282-3820.  
Télécopieur :  
(514) 844-2822.  
Courriel :  
atpa@affaires.com

Dépôt légal :  
Bibliothèque Nationale du Québec (1993)  
Bibliothèque nationale du Canada (1993)

ISSN 1192-7496

# MOT<sup>du</sup> président



*Michel Frenette, ing.*

C'est avec plaisir que j'occupe maintenant le poste de président de notre Association, succédant ainsi à l'excellent travail qu'a effectué M. Benoît Gauthier de la Ville de Laval au cours des deux dernières années.

Après huit ans de participation, d'abord au sein du conseil d'administration puis dans le comité exécutif de l'Association, je compte occuper le poste à la présidence avec un dynamisme qui n'a d'égal que celui que l'on reconnaît à l'Association, tant au Québec qu'aux yeux des autres chapitres canadiens et américains.

En compagnie de mes collègues du conseil d'administration et de leurs collaborateurs, nous allons tout mettre en œuvre pour maintenir le rythme de notre Association au cours de la prochaine année et ce, malgré les appréhensions associées à la fusion des municipalités, à la récession, voire au climat mondial actuel.

D'ores et déjà, je suis heureux de vous annoncer que l'ATPA aura son site Internet d'ici un mois et que notre chapitre a été choisi pour accueillir le North American Snow Conference de l'APWA en 2003 dans la ville de Québec. Le montage de ce congrès, en collaboration avec les représentants de la maison mère à Kansas City, représente un défi important dont l'accomplissement est bénéfique pour tous. À

l'égard de la tenue future de cet événement qui attirera quelque 1 000 congressistes, je me dois de souligner en mon nom personnel et au nom de mes collaborateurs, l'excellent travail de M. Jean-Guy Courtemanche qui a mené à bien notre candidature.

En plus de maintenir les activités techniques et sociales bien connues de notre Association, je compte tout mettre en œuvre pour encourager les membres à communiquer et partager leur expertise et leur savoir, tant au niveau de notre province qu'avec des collègues des autres chapitres. Une telle initiative sera rendue facile particulièrement avec l'arrivée de notre site Internet et le développement qui s'en suivra.

Faut-il le redire...votre appui est primordial. Par votre participation comme membre dans notre Association, vous encouragez celle-ci à mettre de l'avant les efforts nécessaires au maintien et au développement de nouvelles activités et à l'exploration de nouvelles sphères. Le programme de formation, développé il y a quelques années, en est un exemple parfait.

Merci pour la confiance que vous me témoignez et bon automne.

Le président,  
Michel Frenette, ing.

[mfrenette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mfrenette@ville.montreal.qc.ca) 

# Conseil en bref



## Rencontre du Conseil d'administration

Au cours de la période estivale, le Conseil d'administration a fait relâche.

## Tournoi de hockey de l'ATPA - Chapitre du Québec

Les équipes gagnantes de l'édition 2001 sont les suivantes :

Classe A : Vaudreuil-Dorion

Classe B : Terrasse Vaudreuil

Classe C : Île Bizard

Félicitations aux gagnants et nos remerciements à tous les participants et plus particulièrement aux commanditaires. En 2002, le prochain tournoi de hockey aura lieu à la Ville de Sherbrooke.

## La North American Snow Conference 2003

Grâce aux efforts soutenus de M. Jean-Guy Courtemanche, la candidature de la Ville de Québec a été retenue pour la présentation de la *North American Snow Conference* en 2003. Depuis 40 ans, cette conférence est la source d'information et d'expertise de tous les professionnels du domaine des travaux publics en ce qui a trait à la planification des opérations de déneigement. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à lire les prochaines parutions du *PublicAction*.

## Formation

Le prochain bloc de formation offert sera le Bloc 4 (Gestion des ressources humaines) les 7 et 8 novembre 2001 à Montréal.

## Site internet du chapitre du Québec de l'ATPA

Le comité des communications s'affaire à finaliser les derniers détails techniques pour mettre en fonction le site Internet de l'Association. Nous vous annoncerons sous peu la date de démarrage de cet outil de communication maintenant indispensable pour faire circuler l'information au sein du réseau de toute organisation moderne et dynamique. L'Association tient à remercier M. Benoît Pineault qui par le biais de la firme Câble VDN inc. et de son serveur a offert l'hébergement du site tout à fait gratuitement.

## Le nouveau comité exécutif 2001-2002

Nous vous présentons le nouveau comité exécutif 2001-2002 élu en août dernier lors du colloque tenu au Mont Ste-Anne dans la région de Québec.



Michel Frenette,  
ing.  
Président



Patrice Boileau,  
ing., MBA  
Vice-président



M. Carl  
Minville, ing.  
Trésorier



M. Alain  
Legault  
Secrétaire



Jean-Guy  
Courtemanche  
Délégué CPWA/  
APWA



Benoît  
Gauthier, ing.  
Président  
sortant

# Le 25<sup>e</sup> tournoi de golf de l'ATPA

Donald Lord, a.g.  
Conseiller expertise  
immobilière  
Gaz Métropolitain

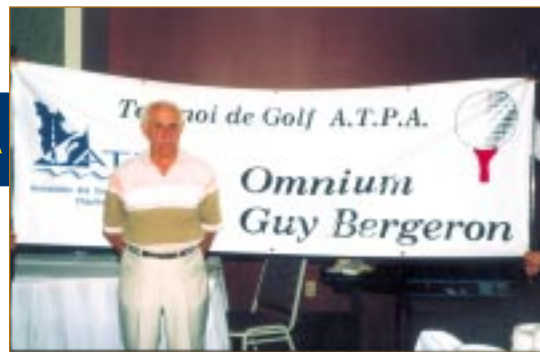
## Hommage à Guy Bergeron

C'est sous un soleil radieux, à l'image du magnifique été que nous avons eu, que s'est déroulée la 25<sup>e</sup> édition du tournoi de notre association sur les allées du Club de golf Montcalm à St-Liguori le 2 août dernier.

À partir de l'an prochain, le tournoi de golf portera le nom de « OMNIUM GUY BERGERON »

Les 238 golfeurs qui ont participé à cette journée ont profité de l'occasion pour exercer leur talent à frapper la petite balle blanche. Tantôt à gauche, tantôt à droite, tantôt dans le bois, tantôt dans le lac...chacun y a trouvé son compte et son plaisir! Plusieurs étaient fiers du pointage qu'ils ramenaient au 19<sup>e</sup> trou pendant que d'autres se demandaient pourquoi leurs bâtons frappaient si croche ( !!! ) mais tous n'ont eu que de bons mots pour la soirée qui a suivi.

En effet, c'était la célébration du 25<sup>e</sup> tournoi de golf de l'ATPA et elle fut soulignée avec classe et émotion. Le repas, qui était constitué d'un succulent chateaubriand suivi d'une assiette de fromages



NOTRE JUBILAIRE, GUY BERGERON, POSE FIÈREMENT DEVANT LA BANDEROLE QUI PORTE LE NOM QU'AFFICHERA DÉSORMAIS LE TOURNOI ANNUEL DE L'ATPA.

finis accompagnée de porto, se termina avec la traditionnelle table de desserts où se côtoyaient tartes et gâteaux de toutes sortes.

Par la suite une quarantaine de prix de présence dont un téléviseur, un système de son, un B-B-Q et un vélo furent tirés parmi les convives. Le *Grand Prix Spécial du 25<sup>e</sup> anniversaire*, un certificat cadeau au Manoir Richelieu d'une valeur de 1 000 \$, a été remporté par Madame Danielle Paulin.

À la fin de la soirée, nous avons rendu hommage à tous ceux qui ont participé à l'organisation du tournoi depuis sa création en 1977. En plus du comité actuel constitué de messieurs Guy Bergeron, Maurice Villeneuve, Sylvain Courtemanche, Florent Memme, Jean-Yves Brunet et Pierre Pistagnesi, soulignons la participation au fil des ans de Roger Lavigne, Raymond Gauthier et son épouse Nicole Gauthier, Georges Benoit, Jean-Paul Milette, Jean Fortin et Donald Lord. Rappelons que pendant les neuf premières années, le tournoi s'est déroulé au Club de golf de Piedmont avant de se transporter au club Granby-St-Paul de 1986 à 1994, pour finalement se tenir à St-Liguori depuis 1995. Un remerciement tout particulier est adressé aux bénévoles qui ont contribué grandement à faire de cette journée une réussite : Marie-Claude Bergeron, Nicole Gauthier, Normand Cyr, Louise Gadoury, Danielle Paulin et Lise Villeneuve.

Puis, coup de théâtre! Florent Memme, membre du comité organisateur, annonce que nous venons d'assister à la dernière édition du tournoi de golf de l'ATPA. En effet, à partir de l'an prochain notre tournoi portera le nom de « OMNIUM GUY BERGERON », afin d'honorer celui qui, par son entrain et l'énergie sans bornes qu'il déploie, s'est dévoué constamment depuis vingt-quatre ans pour assurer le succès de cette journée annuelle toujours attendue avec impatience par les membres et leurs invités.

Guy nous a par la suite avoué : « *Lorsqu'on a déroulé la banderole illustrant le nouveau nom du tournoi, je ne savais plus où me placer. J'avais les oreilles dans le crin.* »

L'ovation qui a suivi était d'autant plus belle à voir qu'elle était méritée. Certains ont même cru voir apparaître une larme d'émotion avant qu'il ne l'essuie furtivement du revers de sa main.

Bravo Guy, nous comptons sur toi pour un autre 25 ans ... minimum !



LES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI SONT BIEN FIERS (AVEC RAISON!) DE LA RÉUSSITE DE CETTE JOURNÉE. NOUS RECONNAISSONS JEAN-YVES BRUNET DE LA VILLE DE DORVAL, MAURICE VILLENEUVE, CONSULTANT, GUY BERGERON, ING., FLORENT MEMME DE GAZ MÉTROPOLITAIN ET SYLVAIN COURTEMANCHE DES SERVICES SC ENR.



M. BENOÎT GAUTHIER, PRÉSIDENT DE L'ATPA, REMET À MADAME DANIELLE PAULIN LE GRAND PRIX SPÉCIAL DU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE, UN CERTIFICAT CADEAU D'UNE VALEUR DE 1 000 \$ AU MANOIR RICHELIEU.

# Le Colloque annuel édition 2001

*S'actualiser pour mieux vivre le changement*

Pierre-Yves Faucher  
Coordonnateur  
de production  
PublicAction

Dans le monde municipal, l'année 2001 se vit sous le signe du changement. Fusions, réformes, nouvelles lois et règlements... pour mieux vivre le changement, il faut s'équiper d'outils et c'est exactement ce que fournissait aux participants le programme technique de l'édition 2001 du colloque annuel de l'ATPA.

Cette année, c'est au Château Mont Ste-Anne dans la région de Québec que 242 participants se sont réunis pour assister à l'événement de l'année dans le domaine des travaux publics. Plus de 105 municipalités étaient représentées et trente-six exposants y avaient installé un kiosque afin de présenter leurs produits et services. Les professionnels des travaux publics sont venus en grand nombre pour s'informer, se perfectionner, apprendre du vécu des autres et échanger avec leurs confrères. Et la source principale de connaissances, c'est bien sûr le programme technique concocté par M. Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques à la Ville de Candiac et par Mme Kathy David, ingénieur de projets à Ville Mont-Royal.

## Un programme technique à trois volets : Habilités de direction, Environnement et Infrastructures

La série de conférences offertes dans le cadre du colloque de cette année a débuté avec le volet « habiletés de direction ». Le directeur des travaux publics de la ville de Beauré qui représentait la ville hôte de l'événement, **M. Richard Lampron**, a tout d'abord pris la parole et a souhaité la bienvenue à tous les participants.

Par la suite, le directeur général de la ville de Verdun, **M. Gaétan Laberge**, ing., a entretenu les participants sur les façons de « gérer dans la tourmente ». Après un survol des nombreux changements survenus dans le monde municipal plus particulièrement depuis 1991 avec trois réformes importantes qui se sont succédées (les réformes Ryan en 1991, Trudel en 1996 et Harel en 2000-2001) en passant par la crise du verglas de 1998 et la grève des cols bleus (1998-2000), M. Laberge a proposé quelques voies à emprunter pour gérer efficacement son département. Bien connaître ses opérations est d'abord essentiel pour répondre rapidement aux questions du Conseil de ville, des citoyens et des employés. De plus, l'établissement d'un lien de confiance avec le

Conseil et les employés est également primordial pour assurer un climat favorable à la valorisation de tous au sein de l'organisation. M. Laberge a insisté aussi sur l'importance d'utiliser les nouvelles technologies tel que les courriers électroniques pour le partage de l'information en mentionnant le fait que les banques de données sont bien souvent sous-utilisées.

Le troisième conférencier fut le maire de la ville de Verdun, **M. George Bossé**. Les participants ont eu droit au point de vue d'un maire de municipalité sur la dynamique entre le Conseil de ville, les employés et les élus. Selon lui, il faut savoir parler « politique » c'est-à-dire réussir à vendre les projets moins visibles d'une part comme par exemple la réfection des infrastructures et d'autre part comprendre les besoins immédiats des citoyens et bien expliquer les enjeux. Avec peu de temps pour passer ses messages, il faut savoir organiser ses présentations, tester ses positions et prioriser ses interventions.

La première journée du volet habiletés de direction du programme technique s'est terminée par une conférence sur l'art d'apprivoiser les forces du stress donnée par **M. Bruno Fortin**, psychologue. Travaillant depuis plus de 23 ans en milieu hospitalier, M. Fortin est venu présenter en quelque sorte le manuel pratique de la gestion du stress en milieu de travail. Le stress est défini globalement comme une perturbation de l'équilibre, une interruption de l'enchaînement régulier des habitudes forçant l'individu à retrouver son équilibre antérieur ou à en atteindre un nouveau. Quant au stress psychologique, il est relié à la perception d'une menace à la satisfaction de nos besoins de base jugée importante ainsi qu'à un doute sur notre capacité à y faire face. À un moment où l'autre de notre vie professionnelle ou personnelle, les symptômes d'une surcharge du système exposés dans le cadre de cette conférence ont été sans aucun doute vécus par un ou plusieurs participants présents. Des stratégies d'adaptation ont aussi été présentées avec des techniques orientées

Les participants ont pu discuter des façons de « gérer dans la tourmente », de la dynamique entre le Conseil de ville, les employés et les élus et de l'art d'apprivoiser les forces du stress dans le cadre du volet « Habiletés de direction ».

vers les problèmes d'une part et orientées sur les émotions d'autre part.

Avant la traditionnelle visite des exposants, les participants ont assisté à la remise d'une plaque pour souligner le magnifique travail accompli par les piliers de l'organisation du colloque depuis plusieurs années en particulier M<sup>me</sup> Louise Courtemanche, l'épouse de M. Jean-Guy Courtemanche, qui a appuyé son mari sans relâche principalement sur le plan administratif du colloque.



UNE PLAQUE A ÉTÉ REMISE À MME LOUISE COURTEMANCHE POUR SOULIGNER TOUT LE TRAVAIL QU'ELLE A ACCOMPLI AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES AU SEIN DU COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE ANNUEL DIRIGÉ PAR SON ÉPOUX M. JEAN-GUY COURTEMANCHE. ON RECONAÎT DE GAUCHE À DROITE : MESSIEURS PATRICE BOILEAU, MICHEL FRENETTE, JEAN-GUY COURTEMANCHE, MADAME LOUISE COURTEMANCHE ET M. BENOÎT GAUTHIER.

publique. Ce règlement impose un contrôle accru de la qualité de l'eau par l'imposition de nouvelles normes qui comprennent l'augmentation de la fréquence d'analyses et des paramètres analysés. On parle ici de contrôle biologique (bactéries, virus, parasites), de contrôle de la turbidité et des trihalométhanes (THM). M. Couture a présenté les exigences du règlement pour le traitement des eaux souterraines et de surface et a traité également du contenu du guide de conception des installations de production d'eau potable. Grâce à la documentation de référence pertinente disponible dans le cartable distribué aux participants, ceux-ci pourront parfaire leurs connaissances sur le programme de formation et de reconnaissance professionnelle des opérateurs en eau et sur tout le texte juridique et ses annexes.

### La formation : un élément important de la mission de l'ATPA

L'avant-midi de cette deuxième journée s'est poursuivie avec la présentation du nouveau bloc de formation offert par l'ATPA à l'intention des superviseurs et des cadres municipaux en collaboration avec le CEGEP Saint-Laurent intitulé « Vivre les défis d'une équipe autonome ». Le conférencier était **M. André Pitre**, MBA, qui compte une vingtaine d'années d'expérience dans le domaine de la formation professionnelle comme formateur, consultant dans des entreprises publiques, parapubliques et privées. M. Pitre a d'abord mis en contexte la situation que vivent actuellement les superviseurs et les cadres aux prises avec la rationalisation des ressources et l'obligation de maximiser la performance et l'efficacité des équipes de travail. Les superviseurs et les cadres doivent adopter une approche participative qui mèneront leurs équipes de travail à une plus grande autonomie. Le gestionnaire doit donc miser sur la participation, l'engagement, la loyauté et le savoir-faire de ses employés. Essentiellement, ce cours permet aux gestionnaires d'apprendre par expérimentation à animer et diriger efficacement une réunion de travail. Ce bloc de formation permet aux participants de s'initier aux techniques d'animation et d'observation de groupe. C'est donc une expérience à vivre!

Comme à l'habitude, le premier après-midi du colloque a été consacré à la visite des exposants animée cette année par messieurs Pierre Lamarche de Lumeç et Michel Tremblay de la Ville de Montréal. Cette activité a été encore plus appréciée cette année par les exposants avec une formule leur laissant plus de temps et d'espace pour leur présentation afin de mettre en valeur leurs produits et services. Ceci permet toujours de créer un premier contact chaleureux avec les nombreux participants dans une ambiance détendue.

### L'environnement et les infrastructures au cœur des préoccupations des départements de travaux publics

La deuxième journée du programme technique a débuté avec la présentation du volet environnement avec un exposé sur les impacts de la nouvelle réglementation concernant la qualité de l'eau potable. **M. Marc Couture**, ingénieur et directeur Infrastructures urbaines chez BPR Groupe-conseil a traité du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable qui vise l'amélioration de la protection de la santé

### Le volet infrastructures

L'après-midi du 30 août a été consacré au volet infrastructures avec trois conférences traitant d'abord de la responsabilité des villes à l'égard de l'entretien

Dans le cadre du volet « Environnement », les impacts de la nouvelle réglementation du ministère de l'Environnement concernant la qualité de l'eau potable ont été présentés.

de leurs infrastructures, de la problématique des racines et des égouts et de l'intégration des données d'infrastructures urbaines à l'aide d'une approche géomatique. En terme de responsabilité des municipalités, il existe une abondante jurisprudence. La conférencière invitée, **Me Pamela McGovern** du bureau d'avocats Lavery, DeBilly, s'est servie de nombreux jugements récents concernant les aqueducs, les égouts, les voies publiques, etc. pour éclaircir certains litiges qui peuvent survenir entre une municipalité et ses citoyens et présenter les règlements qui en ont résulté. Tel que mentionné par nos tribunaux, une municipalité n'est pas l'assureur de ses citoyens qui doivent démontrer que celle-ci ne s'est pas conduite en personne raisonnable pour obtenir gain de cause. Les circonstances particulières de chaque cause sont donc importantes pour déterminer la part de responsabilité attribuable aux parties.

La deuxième conférence du volet infrastructures était intitulée « Problématique des racines et des égouts : mythe ou réalité? ». Offerte par **M. François Légaré** de la firme François Légaré Ingénieur Forestier Conseil, la présentation avait pour but de passer en revue les principes de base qui permettent de mieux comprendre le mode de développement des racines dans le sol. Des informations pertinentes ont donc été offertes pour les gestionnaires municipaux souvent confrontés à des problèmes d'égouts, de trottoirs ou de fondations que ce soit sur des terrains appartenant aux municipalités ou à des particuliers. Il a été possible pour les participants de démystifier le lien que l'on fait spontanément entre un arbre et une fente dans une fondation ou entre une racine et une conduite d'égout bloquée en écartant les croyances populaires non démenties ou basées sur des informations incomplètes.

La dernière conférence du programme technique a été donnée par **M. Claude Cinq-Mars**, ing., coordonnateur-ingénieur au Service Planification et Travaux publics de la Ville de Sherbrooke et traitait de l'intégration de la gestion des données d'infrastructures urbaines à l'aide d'une approche géomatique. L'exemple choisi fut un projet impliquant dix municipalités (Beauport, Blainville, Charlesbourg, La Baie, Laval, Longueuil, Rouyn-Noranda, Sainte-Foy, Sherbrooke, Trois-Rivières) avec la ville de Sherbrooke comme ville mandataire.

### Élection du nouveau comité exécutif lors de l'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a eu lieu lors de la deuxième journée du colloque où on a procédé à l'élection du nouveau comité exécutif 2001-2002. Il vous est présenté à la rubrique « Conseil en bref » dans la présente édition.

## Le comité organisateur tient à remercier les commanditaires de l'édition 2001 du colloque de l'ATPA

Aqua Data, Aqua Diag, Aqua Réhab, Bétons Centrifugés, CTM Robert Phaneuf, Demix Béton/Construction, Drainamar inc., Élite Technologies inc., Environnement Routier NRJ inc., Gaz Métropolitain, Génivar, Groupe Unispec, Inprotec, Lampadaires Feralux inc., Les Équipements JKL inc., Lumec Schreder, Ruesécure, Séguin & Associés et Techmix.

### Des soirées thématiques hors de l'ordinaire

**M. Jean-Guy Courtemanche**, président du comité organisateur, dirige de main de maître et ce depuis plusieurs années, une équipe très bien rodée pour bâtir une programmation qui sait stimuler l'intérêt des participants tant au niveau de la formation technique que des activités sociales. Cette année, l'environnement naturel de la grande région de la ville de Québec a été mis à contribution car plus de 250 personnes ont ainsi pu passer une très agréable soirée lors d'une croisière sur le Saint-Laurent dont l'itinéraire comprenait le tour de l'Île d'Orléans. Une température des plus agréables, une cuisine de haut niveau et des musiciens hors pair ont créé une ambiance favorable au divertissement et à la détente. Le soir de clôture, les participants étaient conviés à porter les costumes de leur choix pour une soirée d'Halloween peu banale.

Le comité organisateur tente à chaque année de créer une atmosphère propice aux rencontres d'affaires et d'amitié pour raffermir les liens d'une communauté professionnelle qui aura à faire face à de nombreux défis dans les prochains mois. Ces rencontres ne seraient cependant pas possible sans la contribution généreuse des commanditaires, sans la présence des exposants et de la participation de tous les représentants du secteur privé et public. M. Courtemanche et son équipe les remercie tous et les invite à renouveler leur participation au prochain colloque annuel 2002. ●

La responsabilité des villes à l'égard de l'entretien de leurs infrastructures, la problématique des racines et des égouts et l'intégration des données d'infrastructures urbaines à l'aide d'une approche géomatique ont été des sujets abordés dans le cadre du volet « Infrastructures ».

# Les matières résiduelles...

**André Giroux**

Conseiller professionnel-  
Déchets solides  
Service des travaux  
publics et de  
l'environnement urbain  
Ville de Laval  
a.giroux@ville.laval.qc.ca

## Où en sommes-nous et que nous réserve l'avenir ?

Dans la foulée des grands chambardements qui affectent le monde municipal, il est primordial de faire le point sur la situation dans un domaine aussi lourd de conséquences que celui des matières résiduelles et... de garder le cap sur l'avenir.

### Note de la rédaction :

L'auteur est ingénieur et détient une maîtrise en environnement. Il est un spécialiste depuis plus de 17 ans dans le domaine des matières résiduelles et est aux aguets de tout ce qui se passe sur la planète à ce sujet.

Nous vous présentons la première partie d'une série de deux articles qui trace un bilan de la situation actuelle dans le domaine des matières résiduelles principalement en Amérique du Nord ainsi qu'une projection de ce qui nous attend dans l'avenir. Un avenir qui n'est pas si lointain cependant et qui sera exigeant en terme de changements d'habitudes, ingénieurs en termes de technologies, sûrement contraignant pour le fabricant et pour le consommateur, mais certainement porteur de mieux-être pour tous les êtres vivants.

### La collecte des ordures : vers le bac roulant et la collecte mécanisée

La collecte mécanisée des ordures à l'aide de bacs roulants, si populaire en Europe, a fait son entrée au Québec il y a plusieurs années et de plus en plus de municipalités y ont recours. Un bac roulant, généralement de 240 litres ou de 360 litres, est fourni par la ville (Sherbrooke) ou payé par les citoyens directement au vendeur (Rock Forest, La Plaine) ou via la Ville par le compte de taxes (Drummondville) et sert à la fois de poubelle d'entreposage et de contenant qui est levé par les éboueurs.

Certaines municipalités, comme la Ville de Sainte-Geneviève sur l'île de Montréal, ont adopté la collecte semi-automatisée où le bac doit être roulé jusqu'au camion de collecte par l'éboueur et fixé manuellement au bras-verseur qui effectue la levée mécaniquement. Le bac doit être remplacé par l'éboueur à l'endroit où il a été pris à l'origine.

D'autres, comme les villes de Drummondville, La Plaine et Sherbrooke, utilisent la collecte complètement automatisée. Dans ce cas, l'éboueur n'a pas à sortir du camion et le bac est ceinturé de façon totalement automatisée par le bras-verseur qui effectue à la fois la prise, la levée, le vidage et remplace le bac par terre.



ON VERRA UN NOMBRE CROISSANT DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET LA COLLECTE SERA SEMI-AUTOMATISÉE (VILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE, PHOTO DE GAUCHE) ET DE PLUS EN PLUS COMPLÈTEMENT AUTOMATISÉE (VILLE DE SHERBROOKE, PHOTO DE DROITE).

Dans le cas de la collecte complètement automatisée, il n'y a qu'un chauffeur dans le camion. Il y a donc lieu de prévoir des collectes spéciales séparées pour les gros morceaux.

### Vers les camions compartimentés et les collectes combinées

Plusieurs municipalités croient que les camions compartimentés sont préférables. Ainsi à Bracebridge en Ontario, les matières organiques et les déchets sont ramassés par le même camion, dans des compartiments différents la première semaine, tandis que la seconde, ce sont les matières recyclables, papiers dans un compartiment et contenants dans l'autre, qui sont ramassés, toujours par le même camion. De cette manière un seul camion passe dans les rues lors de la collecte.

L'exemple le plus frappant de la collecte combinée nous est donné par la Ville de Chicago. Les déchets, les matières organiques ainsi que les matières recyclables sont ramassés le même jour dans le même camion. Ainsi, les citoyens sont invités à déposer le papier dans un premier sac transparent bleu, le métal, le verre et le plastique dans un second sac bleu et le gazon, les feuilles mortes et les déchets de jardins dans un troisième sac bleu. Les trois sacs sont déposés à la rue dans un bac roulant, avec les déchets, et tout est ramassé dans le même camion. C'est à l'usine de tri que la séparation s'effectue.



À CHICAGO, LES DÉCHETS, LES MATIÈRES ORGANIQUES ET LES MATIÈRES RECYCLABLES SONT RAMASSÉS LE MÊME JOUR, DANS LE MÊME CAMION.

SOURCE : INTERNET (VILLE DE CHICAGO)

Des cas isolés ? Loin de là. La Ville de Guelph en Ontario, qui utilise la méthode dite « sèche-humide », ramasse à chaque semaine à l'aide d'un seul camion compartimenté, les matières sèches dans un sac transparent bleu et les matières humides dans un sac transparent vert.

La Ville de Toronto vient de statuer à cet effet. Le groupe de travail « Waste Diversion Task Force 2010 » a remis son rapport le 19 juin 2001. On y lit qu'un seul camion effectuera la collecte dans une rue, une fois par semaine. Une semaine il y aura collecte de la matière organique et l'autre, celle des déchets et des matières recyclables. Le camion sera moderne et muni de deux compartiments.

### Vers la pesée et la tarification au poids : les outils de pesée

La firme GESPRO a mis au point la balance DYNAMIK 21 qui arrive à peser le chargement durant la levée d'un bac ou d'un conteneur. La balance qui fonctionne sur un camion à chargement avant est déjà homologuée par Poids et Mesures Canada. La balance qui sert à peser les bacs roulants et qui se pose sur un camion à chargement latéral est en cours d'homologation. Elle sera expérimentée à Cap-Rouge près de Québec, dans un avenir rapproché. On peut en voir une démonstration au centre d'expertise sur les matières résiduelles (CEMR) à Montréal.



LA BALANCE DYNAMIK, MONTÉE SUR UN CAMION À CHARGEMENT AVANT, PERMET DE PESER LE CONTENU D'UN CONTENEUR DURANT LA LEVÉE (SAINTE-FOY, PHOTO DU HAUT) ET UN ORDINATEUR INSTALLÉ À L'INTÉRIEUR DU CAMION COMPILER TOUTES LES DONNÉES (PHOTO DU BAS).

On imagine facilement toutes les possibilités d'une telle balance. Branchée à un ordinateur elle peut préparer un rapport complet avec nom, adresse, date, heure de levée, poids du chargement et pourquoi pas, émettre une facture, sans compter toutes les compilations et statistiques possibles sur les quantités d'ordures selon les saisons, les journées, ainsi que les déplacements du camion de collecte. Un outil fort utile pour tout gestionnaire.

### La tarification à l'usage

Dubé, Lefebvre et Munroe (Cyclus, avril 1999), rapportent que plus de 4 400 municipalités nord-américaines ont recours à la tarification directe des ordures au poids ou au sac. Au Canada, plus de 160 villes auraient implanté de tels programmes, principalement en Ontario (84), dans les Prairies (13) et en Colombie-Britannique (47). On ne rapporte pas de tels modes de tarification au Québec et dans les Maritimes.

Le programme Blue Box 2000, mis en place dans le sud-est de l'Ontario depuis 1991, dans la région de Center and South Hastings, Belleville, Sydney et Trenton (Quinte), comprend la tarification à l'acte. La tarification a permis de réaliser des économies de l'ordre de 36 à 46 %.

### La tendance lourde : réduire les déchets destinés à l'enfouissement et les gaz à effets de serre

#### 80 % du contenu du sac vert est valorisable

Une vaste étude de caractérisation des matières résiduelles (Chamard et al.), financée par Recyc-Québec, a été réalisée durant l'année 2000 à la grandeur du Québec par le regroupement des entreprises CHAMARD-CRIQ-ROCHE auprès de 855 ménages répartis dans 19 municipalités distinctes. Les résultats de l'étude, dévoilés au printemps dernier, indiquent que la production moyenne de matières résiduelles domestiques est de 418 kg par personne par année, soit un total de 3 070 200 tonnes pour l'ensemble de la province ou 993 kg par ménage.

L'étude indique aussi que 40 % des matières contenues dans le sac vert peuvent être récupérées par la collecte sélective telle qu'elle se pratique au Québec (papier, carton, journaux, magazines, contenants de verre, de métal et de plastique rigide), soit 168 kg par personne par année. Pour l'ensemble du Québec, cela représente un potentiel de 1,2 millions de tonnes, soit 400 kg par ménage.

De la même façon, on indique que 40 % du contenu du sac vert est putrescible et peut donc être composté. En conséquence, on peut affirmer que c'est 80 % de nos ordures ménagères qui peuvent être soustraites à l'enfouissement soit par recyclage ou par compostage.

## Réduire les déchets destinés à l'enfouissement

Partout dans le monde occidental et industrialisé depuis les années 80, années où les problèmes reliés à l'enfouissement (manque de sites, lixiviats, biogaz, circulation lourde, mauvaises odeurs) ont fait les manchettes, les gouvernements ont mis en place, à des degrés divers d'avancement, des moyens visant à réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. La collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, contenants de verre, de plastique rigide et de métal) a d'abord été introduite, puis, à un niveau plus embryonnaire, la collecte et le compostage de la matière organique (feuilles mortes, gazon, résidus de jardins et résidus de table).



UN PAYSAGE APPELÉ À DISPARAÎTRE : ON TENTERA DE RÉDUIRE DE PLUS EN PLUS LES DÉCHETS DESTINÉS À L'ENFOUISSEMENT ET LES SITES D'ENFOUISSEMENT DEVRONT RÉPONDRE À DES EXIGENCES PLUS STRICTES. (SOURCE : INTERNET)

## Le plan d'action québécois

LE PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998 – 2008 FIXE DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR 2008

SOURCE : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Au Québec, le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 – 2008, dévoilé en 1998, fixe les objectifs ainsi : en 2008 les municipalités devront récupérer 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papier et carton), des encombrants et des matières putrescibles, 75 % des résidus domestiques dangereux (huiles, peintures et pesticides), 50 % des textiles et 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

## Loi 90 : les MRC doivent préparer des plans de gestion d'ici la fin de 2002

Le 1<sup>er</sup> mai 2000 entrait en vigueur le projet de Loi 90 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, en vue d'établir de nouvelles règles destinées à régir le domaine de la gestion des matières résiduelles. Cette loi venait rendre obligatoire les objectifs fixés dans le plan d'action et oblige les MRC (municipalités régionales de comtés) et les communautés urbaines (Montréal, Québec et Outaouais) à préparer des plans de gestion des matières résiduelles qui permettront de rencontrer les objectifs fixés dans le plan d'action. Les plans de gestion doivent être terminés à la fin de l'an 2002.

## Le guide de préparation des plans de gestion

Un guide de préparation des plans de gestion à l'intention des MRC a été commandé par Recyc-Québec, l'organisme créé par le Gouvernement du Québec pour promouvoir la récupération. Le guide a été préparé par l'AOMGMR (Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles).

## Le plan d'action ontarien (Bill 90, Waste Diversion Act)

En Ontario, l'Assemblée législative a émis au printemps dernier le projet de Loi 90 (Bill 90, Waste Diversion Act), une loi visant à promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. L'organisme ainsi créé, Réacheminement des déchets Ontario (Waste Diversion Ontario) doit élaborer, mettre en œuvre et administrer des programmes de réduction des déchets et en surveiller l'efficacité. Les producteurs des biens destinés à être récupérés via la collecte sélective devront financer une partie des coûts de la collecte sélective, jusqu'à hauteur de 50 % des coûts, le reste continuant à être assumé par les municipalités.

## Réduire les gaz à effet de serre : le logiciel de l'IPEC

Partout au Canada, le mot d'ordre est lancé. Il faut réduire les gaz à effet de serre. Le méthane, qui est 21 fois plus nocif à cet effet que le CO<sub>2</sub>, est particulièrement nocif. Comme les sites d'enfouissement produisent énormément de méthane (le biogaz produit par la décomposition des déchets en condition anaérobie est constitué à 50 % de méthane et 50 % de CO<sub>2</sub> plus des traces d'autres gaz) les stratégies écologiques visent donc à réduire les déchets putrescibles destinés à l'enfouissement ou à récupérer et valoriser le biogaz.

Le Conseil de l'industrie des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC), Environnement Canada et Corporations Supporting Recycling (CSR) ont mis au point un modèle de gestion intégrée des déchets qui permet entre autres de calculer les coûts de toutes les options possibles et de prévoir les émissions de CO<sub>2</sub> associées à ces options. C'est à l'aide de ce logiciel très complet que la Ville de London en Ontario a mis au point sa stratégie de gestion des matières résiduelles.

## GAP 2 (CSR)

En juin 2001, Corporations Supporting Recycling (CSR), dévoilait la seconde version de son manuel pour calculer le flux des matières résiduelles municipales (Generally Accepted Principles (GAP) for Calculating Municipal Solid Waste System Flow). Ce manuel est une référence dans le domaine au Canada.

## La collecte des matières recyclables : 90% des Québécois y ont accès



90 % DES QUÉBÉCOIS ONT ACCÈS À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES SOIT DE PORTE-À-PORTE EN BORDURE DE RUE (PHOTO DU HAUT : VILLE DE LAVAL) OU DANS DES DÉPÔTS VOLONTAIRES (PHOTO DU BAS : VILLE DE SHERBROOKE)

SOURCE : ANDRÉ GIROUX

Collecte sélective Québec (CSQ) a réalisé un bilan québécois sur la collecte sélective pour l'année 1998 (Cyclus, décembre 1999). Elle a alors constaté que 6,3 millions de québécois, soit 88,1 % de la population, étaient desservis par la collecte sélec-

tive. 1 037 municipalités québécoises offraient alors un programme à ses citoyens. 294 400 tonnes avaient alors été récupérées. Or, le potentiel est de 1,2 millions de tonnes. En moyenne, on récupère donc au Québec près de 10 % du contenu du sac vert par la collecte des matières recyclables. Ceci représente près de 25 % du potentiel recyclable. Rappelons que l'objectif fixé par le plan d'action québécois pour l'année 2008 est de 60 %.

## Bacs de 64 litres, bacs roulants de 240 et de 360 litres et sacs de plastique



SOURCE : INTERNET



BAC DE 64 LITRES, BACS ROULANTS DE 240 OU DE 360 LITRES, OU SACS TRANSPARENTS. À LONG TERME LES CITOYENS DÉCIDERONT DE PAR LEUR VOLONTÉ D'UTILISER L'UN OU L'AUTRE DE CES CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES. (PHOTO DE GAUCHE À LAVAL ET CELLE DE DROITE À REPENTIGNY).  
SOURCE : ANDRÉ GIROUX

La méthode la plus courante utilisée au Québec est de loin la collecte de porte-à-porte, en bordure de rue, à l'aide d'un bac de 64 litres. Qu'il soit bleu (Laval, Terrebonne) ou vert (Montréal), il est pratique, peu coûteux et permet d'équiper rapidement chaque ménage en vue de la collecte sélective. La collecte a en général lieu une fois par semaine. Un tri préliminaire peut dans ce cas avoir lieu en bordure de rue. On sépare ainsi dès le ramassage, le papier et les contenants et le camion de collecte est séparé en deux compartiments. C'est généralement le cas dans l'île de Montréal et à Laval.

Toutefois, plusieurs municipalités ont préféré utiliser un bac plus gros, soit un bac roulant de 240 litres et diminuer la fréquence de collecte aux 2 semaines. Victoriaville a opté pour un bac encore plus gros, celui de 360 litres. L'utilisation de bacs roulants oblige cependant le ramassage en vrac des matières et celles-ci doivent être triées en usine par la suite. C'est le cas de plusieurs municipalités de la rive-nord de Montréal (Blainville, Boisbriand, Régie Argenteuil-Deux-Montagnes).

D'autres, comme Repentigny, ont préféré utiliser un sac bleu transparent. En ce sens, ils font comme Guelph, Halifax, Edmonton et Chicago.

Chicago a ceci de particulier en ce sens qu'elle ramasse à la fois les ordures et les matières recyclables

dans le même camion-tasseur. Les ordures sont séparées des matières recyclables en usine et dirigées vers le lieu de traitement approprié.

### La collecte sélective dans les multilogements

Plusieurs villes ne se sont pas arrêtées à desservir les unités de sept logements et moins de porte-à-porte. La Ville de Montréal, entre autres, dessert les édifices à logements multiples à l'aide de bacs roulants et même de conteneurs de 2 à 4 m<sup>3</sup>.

### À Montréal c'est obligatoire

À Montréal on a pris les grands moyens. Un règlement a rendu la collecte sélective obligatoire. Des inspecteurs peuvent fouiller votre sac à ordures et vous infliger une amende s'il contient des matières recyclables. Les quantités ramassées auraient bondi de plus de 66 % en une année.

### Les cloches : le fibre de verre s'en va, bienvenue au métal

Les années 90 ont vu fleurir à plusieurs endroits au Québec des lieux de dépôts volontaires où les citoyens pouvaient venir eux-même porter les matières recyclables. Ce mode de collecte est principalement utilisé dans les régions peu densément peuplées, près de gros édifices à logements multiples ou encore comme alternative bon marché à la collecte de porte-à-porte. En général, des conteneurs en métal de 15 ou de 30 m<sup>3</sup> étaient adaptés à cette collecte à l'aide de panneaux. Certaines villes, comme Montréal et Laval, ont opté pour des cloches en fibre de verre.



LES CLOCHES DE FIBRE DE VERRE (PHOTO DE GAUCHE À LAVAL) FRAGILES ET INFLAMMABLES SERONT DE PLUS EN PLUS REMPLACÉES PAR DES CLOCHES EN MÉTAL (PHOTO DU BAS EN MAURICIE)

SOURCE :  
ANDRÉ GIROUX



Fragiles au froid et victimes des vandales qui de temps à autre y mettent le feu, les cloches en fibre de verre n'ont pas connu la vogue dont elles bénéficient en Europe. La tendance actuelle est de les remplacer par des cloches en métal, beaucoup plus robustes. La Régie de gestion des déchets de la Mauricie a d'ailleurs été le précurseur en ce domaine puisqu'elle a mis en place une centaine de lieux de dépôt munis de ces cloches depuis plus de six ans.

### De nouvelles matières s'ajoutent

Lors des débuts de la collecte sélective, dans les années 90, les matières ramassées étaient en général le papier, le carton ainsi que les contenants de verre, de plastique rigide et de métal.

La région de Victoriaville qui a toujours été pionnière en ce domaine en implantant le bac bleu dès le début des années 80 va beaucoup plus loin depuis quelques années en permettant aux citoyens de déposer à la collecte sélective, en plus des matières traditionnelles, les sacs de plastique et même les vêtements. La collecte sélective y est pratiquée en alternance avec la collecte des ordures (une semaine les matières recyclables, l'autre semaine les ordures).

À Saint-Bruno-de-Montarville, la Ville a mis en place depuis octobre 1999, un système de collecte des vêtements et de jouets. Les citoyens se sont vus remettre des sacs bleus, de plastique transparent (le TEXTILOSAC), et ils sont invités à y déposer les vêtements, textiles et jouets propres et en bon état dont ils veulent se départir, et les apporter eux-mêmes à l'église ou à une boutique spécialisée en ce domaine. Les vêtements peuvent même être récupérés à domicile sur un simple appel téléphonique. Brossard a fait de même pour les vêtements depuis le 31 décembre 2000.



SOURCE :  
ANDRÉ GIROUX  
A

B



SOURCE : INTERNET



SOURCE : MARIO BRUNET



SOURCE :  
PATRICIA A. MICHAELS

DE PLUS EN PLUS DE MATIÈRES ET DE PRODUITS SERONT RÉCUPÉRÉS À L'AVENIR. DÉJÀ À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET À BROSSARD, LES CITOYENS PEUVENT RÉCUPÉRER LES VÊTEMENTS À L'AIDE DU TEXTILOSAC (PHOTO A EN PAGE 14) TANDIS QUE LES ALLEMANDS LE FONT À L'AIDE D'UN CONTENEUR SPÉCIALEMENT DESTINÉ À CETTE FIN (PHOTO B EN PAGE 14) DE MÊME QUE LES FRANÇAIS (QUIBERON, PHOTO DE GAUCHE CI-HAUT). EN ALLEMAGNE, ON RÉCUPÈRE AUSSI LES CHAUSSURES (COLOGNE, PHOTO DU CENTRE). AUX ÉTATS-UNIS, BAC POUR RÉCUPÉRATION DES SACS D'ÉPICERIE (PHOTO DE DROITE).

### Les centres de récupération

Plusieurs municipalités du Québec ont mis en place des sites où les citoyens peuvent se départir de matériaux et de produits qui trouvent difficilement preneur, dans le but de les recycler. Ces centres de récupération furent initialement destinés principalement aux débris de construction et de démolition comme le bois, le ciment et la brique, mais plusieurs décidèrent de recevoir une plus grande quantité de matériaux et de produits.

La Ville de Montréal est toujours très active en ce domaine puisqu'elle a déjà mis en place cinq éco-centres (l'Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Saint-Michel et Eadie) et compte en installer quatre autres pour les besoins de l'ensemble de la Ville. Elle

y reçoit non seulement les débris de construction et de démolition mais aussi la terre et la pierre, le bois, les résidus domestiques dangereux (RDD), les vêtements, les chaussures, les livres, les disques, les électroménagers, les jouets, les petits appareils électriques, les bicyclettes, les meubles et une foule d'autres articles de même nature. ◆

**Dans le prochain numéro du PublicAction qui paraîtra à l'hiver 2001, la deuxième partie traitera entre autre de la collecte des matières organiques, du compostage et des résidus domestiques dangereux. Nous vous fournirons également des adresses et des liens Internet utiles ainsi que les références.**

LA VILLE DE MONTRÉAL A DÉJÀ MIS EN PLACE CINQ ÉCO-CENTRES ET ELLE COMPTE EN INSTALLER QUATRE AUTRES. (LES DEUX PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES À L'ÉCO-CENTRE DE LA PETITE-PATRIE À MONTRÉAL).



Source : André Giroux

# Kalifix

## Bolard pour voie cyclo-pédestre

- Sécurité
- Économie
- Efficacité visuelle accrue

**NCHRP**  
rapport  
350

Conforme aux normes  
N.C.H.R.P. rapport 350  
(concernant la sécurité  
de la balise en cas d'impact)

En route vers la  
**SÉCURITÉ**

**Kalitec**  
SIGNALISATION

Sans frais : 1-888-788-4747

Région : 450-686-4747

Courriel : [info@kalifix.com](mailto:info@kalifix.com)

# Le contrôle biologique des moustiques piqueurs

*C'est le temps d'y penser... avant de se faire piquer !*

Il ne suffit pas d'habiter dans une grande agglomération urbaine pour penser ne plus jamais entendre le stressant « bizzz » des moustiques piqueurs à la tombée du jour. Il suffit de quelques zones ou endroits d'eau stagnante, de conditions climatiques adaptées et attirés par l'odeur, la chaleur et le gaz carbonique dégagés par l'être humain... les voilà sur votre épiderme !



Holà! Pas si vite me direz-vous, c'est bientôt l'hiver et ces satanées bestioles seront bien gelées quelque part? Justement, c'est en plein le temps d'y penser puisqu'une campagne contre les moustiques piqueurs se prépare d'avance pour que le printemps venu, le traitement s'effectue.

Dans le but de réduire les inconvénients causés par ces derniers à ses citoyens dans certains quartiers, la Ville de Laval a fait appel depuis 1994 à la firme GDG Environnement, spécialiste dans ce domaine depuis plus de vingt ans.

Le contrôle biologique des moustiques mis au point par cette firme donne des résultats concluants à la grande satisfaction des citoyens. Dans les endroits traités, on note en effet une diminution de... 95 % de moustiques !

À titre d'exemple, on a déjà enregistré une moyenne de cinq moustiques aux cinq minutes dans les secteurs traités, alors qu'avant l'instauration du contrôle biologique on en comptait 138 aux cinq minutes.

Saviez-vous que seule la femelle pique pour absorber le sang nécessaire au développement des œufs. Puis elle pond de 100 à 300 œufs à la fois, à plusieurs reprises dans sa courte vie. La ponte se fait dans les eaux stagnantes comme les marais ou les étendues d'eau abandonnées.

**Les œufs se transforment en larves pour ensuite devenir des nymphes qui libèrent le moustique adulte**

Les œufs, en présence d'eau, se transforment en larves. Celles-ci se nourrissent d'organismes unicellulaires et remontent à la surface pour respirer. Après

une semaine de croissance, les larves deviennent des nymphes qui mettent de deux à trois semaines pour atteindre leur maturité. La nymphe libère ensuite le moustique adulte.

La femelle vit quelques semaines allant même jusqu'à trois mois alors que les mâles ne vivent que de sept à dix jours. La plupart des moustiques piqueurs ne s'éloignent pas plus d'un kilomètre et demi de l'endroit où ils sont nés.

La méthode utilisée par la firme - et son succès - reposent sur une reconnaissance détaillée du terrain à l'aide de photographies aériennes, l'emploi d'un produit biologique sélectif approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec et Santé Canada, l'utilisation d'équipements terrestres et aériens et enfin sur une main d'œuvre spécialisée disponible rapidement.

**L'essentiel des interventions repose sur une question de délai et ...de pif.**

Il faut savoir que les conditions pour un traitement efficace, dès lors que le contrôle s'effectue sur des organismes vivants, doivent être suivies de près, voire même anticipées. En effet, puisque le produit utilisé doit être épandu au moment où les œufs des moustiques sont devenus des larves, il faut régulièrement vérifier l'évolution du développement larvaire et entre autres, en fonction de la température à venir, du taux d'humidité et de la quantité de pluie reçue, déterminer le moment le plus propice au traitement et évaluer le taux de mortalité pour procéder aux ajustements de l'épandage.

**Mario Brunet**

Avocat

Adjoint administratif  
Service des travaux  
publics et de l'environnement  
urbain  
Ville de Laval

UN TECHNICIEN PRÉLÈVE UN ÉCHANTILLON ET EXAMINE LE DÉVELOPPEMENT DES LARVES MONTRÉES ICI PAR DES FLÈCHES.





La préparation utilisée contient une toxine alimentaire extraite d'une bactérie (B.t.) qui est présente à l'état naturel dans l'environnement. Cette préparation est pulvérisée à la surface de l'eau et les larves en croissance s'alimentent de cette toxine qui leur est fatale. Cette toxine, sélective car elle n'entraîne que la mort des larves de moustiques, est effective dans un délai de quatre à vingt-quatre heures.

La méthode utilisée et son succès reposent sur une reconnaissance détaillée du terrain à l'aide de photographies aériennes, l'emploi d'un produit biologique sélectif approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec et Santé Canada, l'utilisation d'équipements terrestres et aériens et sur une main d'œuvre spécialisée disponible rapidement.

**Des techniciens pulvérisent le produit sous forme liquide en suivant à l'aide de repères visuels, un plan tracé sur une carte.**

Si les milieux naturels sont facilement repérables (marais, marécages, boisés humides, fossés...) les citoyens doivent également faire leur part puisque les gîtes artificiels, de petites dimensions et partant difficiles à localiser, se retrouvent sur les propriétés privées. Les petites mares d'eau (chaloupes, canots, seaux, pneus, cannettes, jardins d'eau stagnante, gouttières et piscines abandonnées) peuvent produire un nombre considérable de moustiques et ne peuvent être découvertes que par les résidents.

Des techniciens formés à cette fin procèdent d'avril à septembre à l'épandage du produit sur terre (à partir d'un concentré liquide) ou dans les airs (sous forme granulaire) en plus d'effectuer des analyses rigoureuses des résultats, puisque certains milieux sont plus productifs que d'autres. Environ 60 % de la quantité annuelle de la préparation utilisée est épandue au cours du premier traitement printanier.



L'ÉPANDAGE AÉRIEN EST EFFECTUÉ PAR AVION OU PAR HÉLICOPTÈRE. LE PRODUIT, SOUS FORME GRANULAIRE, EST VERSÉ DANS LE RÉSERVOIR.

**Le contrôle des moustiques permet la réduction de la population de moustiques à un niveau tolérable. L'élimination complète de ces nuisances ne pourrait être envisagée sans recourir aux insecticides chimiques et leur utilisation n'est pas autorisée dans le cadre d'un contrôle biologique des moustiques à Laval.**

Des tests de nuisances sont effectués au printemps dans les secteurs visés dès qu'apparaît la première génération de moustiques. Ils sont réalisés en soirée par temps calme et à plusieurs endroits sur le site. À l'aide d'un filet entomologique, le technicien procède à l'échantillonnage des moustiques adultes. Les tests durent cinq minutes et sont réalisés sous la surveillance d'un témoin. Il faut rappeler que le contrôle des moustiques permet la réduction de la population de moustiques à un **niveau tolérable**. L'élimination complète de ces nuisances ne pourrait être envisagée sans recourir aux insecticides chimiques et leur utilisation n'est pas autorisée dans le cadre d'un contrôle biologique des moustiques à Laval.



LE TECHNICIEN EFFECTUE UN TEST DE NUISANCES À L'AIDE D'UN FILET ENTOMOLOGIQUE

Luc Viau et Frédérick Fenchel, techniciens au Service des travaux publics et de l'environnement urbain de la Ville de Laval, sont les responsables de la coordination de cette activité; ils sont appuyés par le Service des communications pour tout l'aspect information aux citoyens, tandis que le Service des finances perçoit la taxe annuelle spéciale représentant le coût du contrat clef en main au montant de 30 \$ par unité unifamiliale et de 60 \$ pour les institutions et commerces.

Le contrôle biologique des moustiques est effectué dans les quartiers Sainte-Rose et Auteuil ainsi que dans une partie des quartiers Fabreville, Vimont et Saint-François.

Une brochure explicative « Le contrôle biologique des moustiques » est publiée par le Service des communications de la ville afin, entre autres, d'informer le citoyen sur les mesures qu'il peut prendre par lui-même pour augmenter l'efficacité du contrôle.

Les citoyens sont très satisfaits des résultats de cette approche qui, sans éliminer complètement la nuisance – après tout, nous vivons avec d'autres êtres vivants, – la réduit considérablement pour permettre une jouissance confortable de la belle saison, tout en utilisant un produit « bio » sans nocivité pour l'environnement. ●

# INFRA 2001

## Le transfert technologique : de la tradition à l'innovation

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) présente du 26 au 28 novembre prochain, la septième édition de la Semaine des infrastructures urbaines, INFRA 2001. Sous la présidence d'honneur de Monsieur David Cliche, Ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, des conférenciers et d'autres intervenants de la réhabilitation viendront présenter et démystifier le transfert technologique.

Réunissant chercheurs et universitaires, ingénieurs conseils et ingénieurs municipaux, gestionnaires, professionnels et entrepreneurs, ce colloque offre, année après année, une arène de choix pour le partage des découvertes et les échanges dynamiques. Il est ainsi apparu aux organisateurs tout indiqué de se pencher sur la question même du transfert technologique. De la recherche pure aux travaux pratiques en passant par les implications légales et administratives que comporte l'implantation de nouvelles techniques, INFRA couvrira en trois jours de colloque tout le spectre de ce mécanisme de diffusion.

Depuis quelques années, le transfert technologique est considéré comme un facteur déterminant dans le développement social et économique. En effet, quelle que soit la vigueur de la recherche scientifique et la qualité des avancées technologiques, si aucun effort n'est consenti à la diffusion de ces nouvelles connaissances et surtout à leur mise en application, les travaux de nos chercheurs, inventeurs et autres innovateurs s'avèrent inutiles.

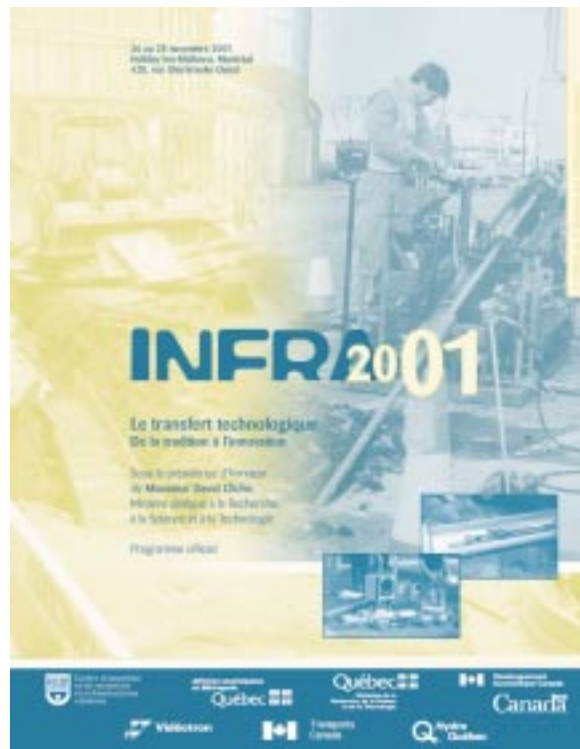
Malgré l'évidence du concept - et malgré tout le travail effectué par le CERIU - le transfert technologique demeure encore insuffisant dans le milieu des infrastructures urbaines. En dépit d'une bonne performance globale de la base de recherche scientifique du Québec, les résultats qui en sont issus ne se concrétisent pas encore assez dans les organisations publiques et privées.

En effet, le transfert technologique, bien qu'il ne représente qu'une fraction de l'investissement total à consacrer aux infrastructures urbaines, exige énormément de temps et d'énergie, comme c'est le cas souvent des activités à caractère fondamentalement humain. Car le transfert technologique, c'est avant tout la fusion des communautés scientifique, institutionnelle, gouvernementale, industrielle, professionnelle et commerciale. C'est le développement de partenariats dynamiques au sein desquels les idées circulent librement. C'est également des activités d'information et de formation, de transmission de

savoir et de savoir-faire, de transposition des pratiques. C'est surtout le développement d'une démarche articulée de diffusion et d'échanges entre tous les intervenants. Et cela nécessite l'engagement des gens qui, dans une conjoncture de « rationalisation », en ont toujours plus à faire.

Or, dans le contexte actuel où les compressions budgétaires s'opposent aux besoins grandissants causés par un déficit d'entretien exponentiel, il importe plus que jamais de trouver de nouvelles manières de faire plus économiques, plus efficaces et plus durables. Le transfert technologique constitue l'arme ultime pour découvrir et implanter des méthodes novatrices qui répondent aux nouvelles exigences. INFRA 2001 propose une vitrine privilégiée sur ce mécanisme fondamental du progrès.

Nous vous invitons à consulter le programme officiel du colloque INFRA 2001 sur le site Internet du CERIU au [www.ceriu.qc.ca/infra.htm](http://www.ceriu.qc.ca/infra.htm). Si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du CERIU au (514) 848-9885. ◆



**Le transfert technologique, c'est surtout le développement d'une démarche articulée de diffusion et d'échanges entre tous les intervenants. Et cela nécessite l'engagement des gens qui, dans une conjoncture de rationalisation, en ont toujours plus à faire.**

# Le compostage des feuilles mortes à Montréal

**André Lazure**

Chargé de  
communications  
Service des travaux  
publics et de  
l'environnement  
Ville de Montréal

L'image qui est souvent proposée de Montréal représente un environnement urbain dense, en manque d'espaces verts où le béton et l'asphalte sont rois. La réalité est tout autre. En fait, Montréal est une ville beaucoup plus verte et écologique qu'on ne l'imagine. Il y a plus de 440 000 arbres sur son territoire. Alors imaginez l'automne, lors de la chute des feuilles, les rues et les parcs sont recouverts d'un magnifique tapis de feuilles multicolores.



Photo : Pierre-Yves Faucher

LES FEUILLES MORTES SONT  
DISPOSÉES EN ANDINS AU  
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL  
DE SAINT-MICHEL.

PHOTO : VILLE DE MONTRÉAL

**D**errière cette image bucolique se cache une autre réalité tout aussi étonnante; chaque année la Ville de Montréal transforme cette immense quantité de feuilles en plus de 4 000 tonnes de compost. Depuis 1989, le Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal orchestrent une vaste campagne de collecte de feuilles mortes auprès des résidents. Ainsi en l'an 2000, la Ville a recueilli sur tout le territoire plus de 10 000 tonnes de feuilles pour en faire du compost. Chaque automne, à partir des deux derniers mercredis d'octobre et pour les deux premiers mercredis de novembre, les Montréalais sont invités à déposer leurs feuilles mortes en bordure de rues. Il est important que ces feuilles soient bien entassées dans des sacs. Les équipes de la ville ramassent avec les balais mécaniques ou des tracteurs chargeurs les feuilles que l'on peut retrouver dans la rue. Le ramassage des feuilles ne s'arrête pas là, il faut également recueillir les feuilles dans tout le reste du territoire.

Durant près d'un mois, un flot incessant de camions transporte toutes ces feuilles au Complexe environnemental de Saint-Michel, un site aménagé en 1988 dans une ancienne carrière de la ville. Les feuilles qui proviennent du secteur résidentiel sont acheminées à l'usine de désensachage, conçue spécialement pour le CESM. Dans cette usine, les sacs sont ouverts mécaniquement, les pellicules de plastique sont enlevées à la main. Une fois cette



étape franchie, la matière végétale est transportée sur un autre site où elle sera disposée en andins pour être transformée en compost.

Les feuilles qui arrivent en vrac au CESM, sont déchargées sur un site de transition où des employés vérifient qu'aucun objet hétéroclite ne s'y retrouve. Elles sont ensuite acheminées à la zone de compostage. Durant sa période de maturation, le compost est retourné une fois par semaine sauf en hiver, où on le laisse se stabiliser.


Le compost arrivé à maturité est distribué gratuitement aux montréalais deux fois par an, au printemps et à l'automne. Les services horticoles de la Ville en utilisent également une bonne partie pour effectuer leur travail. Finalement, une quantité importante de compost sert de recouvrement final sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel dans les sections où l'enfouissement est terminé.

Toute cette opération permet d'obtenir d'importants gains environnementaux pour la Ville de Montréal et ses citoyens. Tout d'abord elle permet de réduire la quantité de déchets qui va à l'enfouissement, on parle ici de plus de 10 000 tonnes de matière par année. Ensuite, ces feuilles produisent un

**Le ramassage des feuilles mortes permet d'obtenir d'importants gains environnementaux pour la Ville de Montréal et ses citoyens. Tout d'abord, elle permet de réduire la quantité de déchets qui va à l'enfouissement et ces feuilles produisent un compost apprécié et gratuit pour les résidants montréalais et les services municipaux.**

compost apprécié et gratuit pour les résidants montréalais et les services municipaux.

Pour obtenir du succès, cette opération doit être supportée par une importante campagne d'information et de promotion auprès du public. La Ville doit faire connaître les horaires de collectes et les faire respecter. Elle doit encourager les citoyens à déposer leurs feuilles en bordure de rues et les sensibiliser à l'importance environnementale de ce geste. Une autre campagne doit également être réalisée pour la distribution de compost.

Même si la collecte des feuilles mortes et la distribution de compost sont maintenant bien connues des Montréalais, le succès de cette opération dépendra en grande partie de la qualité du service offert par la Ville et de la nature de l'information diffusée aux résidants. 

---

## Une invitation toute spéciale aux municipalités

Les municipalités sont spécialement invitées à faire paraître leurs offres d'emploi dans le PublicAction. Veuillez prendre note de la date de tombée pour le prochain numéro .

**14 décembre 2001**

---

Technologies  
Météorologiques **MET TECH**

### Le service de haute précision tout désigné pour les travaux publics

**Merci de nous faire confiance depuis 1984.**

- Les seuls à vous offrir l'alerte météorologique de vive voix quant aux niveaux critiques : Trace, 1cm, 2.5cm ;
- Prévisions de très haute précision pour le contrôle de la neige et de la glace;
- Permanence d'un expert en tout temps, à tous les jours, même les jours fériés ;
- Données climatologiques.

**La météorologie, une question de gros bon sens 24 heures par jour.**

**Montréal : (514) 620-9495  
En région : (800) 363-1866**

# La neige à Québec : une féerie... mais aussi un défi

Jean Lavoie

Directeur du Service

des travaux publics

Ville de Québec

jlavoie@ville.quebec.qc.ca.

Novembre! Déjà prêt pour l'hiver? Eh oui! Pour les villes « nordiques », c'est en effet déjà le temps d'avoir complété la planification et l'organisation pour le déneigement de l'hiver qui vient.

**Classé « Site du patrimoine mondial » en 1985 par l'UNESCO, elle peut aussi très bien se qualifier comme ville nordique avec ses 320 cm de précipitations neigeuses par année.**

Visitez Québec l'hiver et vous trouverez sans aucun doute qu'elle mérite bien son titre de « Capitale de la neige ». En effet, c'est féérique mais le déneigement n'y est pas une mince tâche : étroitesse de certaines rues, nombreuses côtes très abruptes, précipitations de neige abondantes et importantes. Tout cela nécessite une organisation particulière et efficace pour y enlever chaque saison près de 5 000 000 m<sup>3</sup> de neige dans les rues. Une opération de 22 millions \$ qui mobilise jusqu'à 800 personnes.

En tout temps de l'année, la ville de Québec est une destination de rêve et c'est pourquoi l'UNESCO l'a classé « Site du patrimoine mondial » en 1985. Elle peut aussi très bien se qualifier comme ville nordique avec ses 320 cm de précipitations neigeuses par année (432 cm de neige sont tombés en 1997), ses différentes variations de température enregistrées sur tout le territoire de la Ville et des températures pouvant passer de 3°C à -20°C en moins de 24 heures.



LA RUE PETIT CHAMPLAIN DANS LE VIEUX-QUÉBEC

Les opérations de déneigement se déroulent sur un réseau routier d'une longueur de 620 km, sur 527 km de trottoirs et sur plusieurs places publiques d'une superficie de 94 km<sup>2</sup>. Les chutes de neige sont si importantes que pour 70% du réseau routier, il est nécessaire de procéder à l'enlèvement et au chargement de la neige (équivalant à 135 000 chargements) et de l'acheminer aux trois sites de disposition où 132 millions de pieds cubes de neige sont entreposés.

De plus, ces opérations représentent tout un défi sous plusieurs aspects quand on tient compte de la configuration des rues, de la gestion de l'enlèvement de la neige et de toute la logistique que cela implique.

## Les particularités du territoire

La configuration des rues de la ville représente un défi en soi quand on parle de déneigement. En effet, nous retrouvons à Québec plusieurs rues très étroites dans le secteur historique et les vieux quartiers et de nombreuses côtes très abruptes qui relient la Haute-Ville à la Basse-Ville.

De plus, durant les opérations de déneigement, il faut composer avec le fait que dans la majorité des rues, les résidents doivent stationner leurs autos sur la rue. La mise en place d'une signalisation lumineuse spéciale pour y interdire le stationnement de nuit lors des opérations d'enlèvement de la neige a dû être mise en place mais la pression sur le Service des travaux publics de libérer rapidement les rues pour y redonner la permission d'y stationner est toujours présente.

D'autres particularités à tenir compte dans le secteur touristique de la Ville : de nombreux aménagements spéciaux sur rues ou en bordure de celles-ci nécessitent des précautions particulières lors des opérations.

## Gestion des sites de disposition et du transport

Au fil des ans, la Ville a fermé plusieurs sites de disposition de la neige pour répondre à des pressions de développement, d'environnement ou autres. Aujourd'hui, toutes les neiges usées sont transportées dans trois sites de disposition. Les sites sont ainsi devenus des éléments stratégiques dans l'opération déneigement : en effet, toute l'opération peut

être rapidement paralysée si l'un des sites devient congestionné ou inopérant, ce qui aurait des conséquences importantes sur les déplacements automobiles et sur la vie économique de la Ville en général.

C'est pourquoi le Service des travaux publics a mis beaucoup de soin à concevoir ses dépôts à neige afin d'en optimiser leur performance opérationnelle mais aussi pour s'assurer qu'ils rencontrent les critères environnementaux et qu'ils constituent une « nuisance » minimale pour la population. Entre autres considérations opérationnelles, l'aménagement des sites permet un achalandage de 425 camions à l'heure en période de pointe. Considérant l'aspect stratégique que représentent la gestion du transport de la neige et l'accès aux sites de disposition, Québec a informatisé le tout : chaque camionneur dispose d'un bâton muni d'une puce électronique qui permet l'identification du transporteur, la provenance de son chargement ainsi que l'heure dudit chargement. Cette information est collectée par un ordinateur à chaque entrée au dépôt. L'information ainsi obtenue, vous l'aurez compris, permet de contrôler l'accès au dépôt mais aussi de « visualiser » également l'opération déneigement.

### La logistique de l'opération

La Ville de Québec doit faire face à plusieurs reprises à des précipitations de 20 à 30 cm durant l'hiver mais la majorité de celles-ci est inférieure à 20 cm. L'organisation du déneigement a donc été pensée afin de permettre d'éliminer en moins d'une seule nuit de transport toute précipitation de moins de 18 cm. Pour ce faire, nous avons réparti le territoire en 57 zones : chaque zone est d'une dimension permettant à une équipe de déneigeurs (un souffleur accompagné de camions, niveleuse, etc.) de transporter en une nuit la neige provenant d'une précipitation de 18 cm.

Près de la moitié de ces zones est déneigée par les employés de la Ville alors que le reste, incluant toutes les artères principales, est confié à des entrepreneurs. Dans ces cas, l'entrepreneur est responsable de l'ensemble des interventions requises (déblaiement, épandage, transport etc.) et de la fourniture des fondants et abrasifs : il est régi par un devis de performance. Pour bien définir le niveau de service lié à cette performance, nous avons établi au préalable la catégorisation des rues et trottoirs et nous leur avons attribué une priorité. Ces priorités sont également utilisées lorsque la mise en place de notre plan d'urgence est requis lors de tempêtes importantes (plus de 30 cm). Cette formule permet de concilier différents objectifs : minimiser les coûts, tout en permettant d'établir des comparaisons de prix, uniformiser le niveau de service sur une artère donnée et répartir les risques. Ainsi, lors d'une précipitation importante c'est environ 800 personnes et autant de pièces d'équipement qui sont au travail.

### Les prochains défis

En 2002, la fusion de la Ville de Québec avec douze municipalités de banlieue créera une nouvelle



VUE AÉRIENNE DU SITE DE DISPOSITION HENRI-BOURASSA

ville de 500 000 habitants et c'est 1 580 km de rues à déneiger qui s'ajouteront aux 620 km du réseau actuel. Les principaux défis associés à cette nouvelle réalité seront d'harmoniser une multitude de politiques et de pratiques différentes et surtout de créer une nouvelle équipe.



SOUFFLAGE DE LA NEIGE AU SITE DE DISPOSITION HENRI-BOURASSA

De plus, compte tenu de l'importance budgétaire attribuée à cette activité et de notre préoccupation à fournir un service de qualité et efficace, nous sommes constamment à l'affût des nouvelles technologies dans le domaine du déneigement. Ces nouvelles technologies doivent s'adapter aux caractéristiques de la Ville et respecter la réglementation environnementale : de meilleurs équipements, des projets d'implantation de systèmes de fonte de neige performants utilisant les rejets d'eaux usées chaudes d'une papetière, des alternatives au sel de voirie et l'utilisation de systèmes d'informations météorologiques. ●

# Pour mieux exécuter les travaux de creusement, d'excavation et de tranchée...

Bertrand G. Poirier  
Directeur général  
Info-Excavation

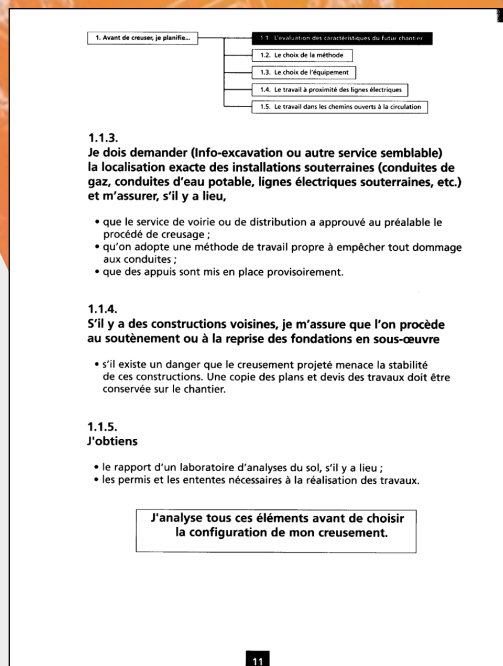
Connaissez-vous l'aide-mémoire mis à votre disposition par la C.S.S.T., pour vous guider lors de travaux de creusement, d'excavation et de tranchée?

Ce guide, gratuit et revu en 2001, comporte l'ensemble des règles de conduite et lois pour ce type de travaux. Simple et bien imagé, il est de bonne aide pour ce qui est de planifier, organiser et contrôler afin de s'assurer de l'exécution de chantiers sécuritaires. Les deux premières sections du guide *Avant de creuser je planifie...* et *Avant de creuser j'organise...* énumèrent les activités essentielles de la mise en place d'un chantier d'excavation et ou de tranchée sécuritaire peu importe l'ampleur du travail à effectuer.

Naturellement je ne peux m'empêcher de souligner l'étape de la demande de localisation (1.1.3) qui indique bien l'obligation d'utiliser le service de localisation d'Info-Excavation pour réaliser la localisation des infrastructures souterraines avant le début de tous travaux sur le terrain, premier geste à poser qui est encore malheureusement oublié par certains.

En conclusion, une excavation exige plusieurs étapes qu'il faut respecter. Planifier, téléphoner avant de creuser, attendre la ou les localisations, respecter les marquages et creuser prudemment!

Bons travaux!



# Chameaux morts et bactéries E. coli

**Tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne peut plus prendre l'eau pour acquise. Mais qui doit protéger cette ressource et comment?**

**Tim Lougheed**  
*Journaliste-pigiste*

Une histoire racontée par l'écrivain Marq de Villiers fait allusion à un chameau mort flottant au milieu d'un puits artésien dans une oasis du désert du Sahara. Les visiteurs fréquentant le site prennent de l'eau avec précaution à divers endroits dans le puits mais personne n'envie le chameau parce qu'ils ne connaissent pas l'identité de son propriétaire et personne ne veut le réclamer.

Pour M. de Villiers, c'est l'histoire de cette ressource dans un nombre croissant d'endroits dans le monde incluant le Canada. Dans des circonstances des plus dramatiques, des chameaux morts représenteraient la dernière des préoccupations des gens en général. Mais comme dans l'histoire du chameau mort, la responsabilité du problème est toujours reportée sur quelqu'un d'autre. « C'est de cette façon que l'on traite la planète entière », dit-il. « C'est notre chameau mort et personne ne s'en soucie. »

Dans son livre *Water* qui lui valu un prix littéraire du Gouverneur général en 1999 dans la catégorie des études et des essais, M. de Villiers insiste sur le fait

que l'eau est une ressource unique au monde. Élément essentiel à la vie, elle n'est pas inépuisable comme le sont d'ailleurs toutes les ressources naturelles. Nous devons la gérer et la protéger prudemment et nous en abusons sans discernement à nos risques et périls.

Il est le premier à le savoir. Il a grandi sur une ferme en Namibie, une des régions la plus aride de la planète, et a vu son grand-père abattre son bétail alors que quatre années de sécheresse leur ait laissé trop peu d'eau pour les maintenir en vie. Les puits de la région asséchaient la couche aquifère à des milliers de pieds de profondeur, des réservoirs n'ayant pas été alimentés en eau depuis des millénaires. Dire que l'eau était un élément indispensable de la qualité de vie aurait été une affirmation bien en deçà de la réalité.

Nous devrions aussi être au courant mais toutes ces considérations relatives à l'eau sont apparues sur le tard pour les Canadiens. Selon des statistiques publiées par les Nations Unies, le Canada se classe au troisième rang dans le monde pour l'ap-

provisionnement annuel en eau douce bien qu'il ne soit même pas un des vingt-cinq pays les plus peuplés. Et alors que la croissance de la population et de l'industrie ont réduit la disponibilité de l'eau per capita à moins de la moitié de ce qu'elle était en 1950, l'approvisionnement en eau du Canada éclipse celle de la plupart des autres pays développés.

Pourtant, un approvisionnement en eau contaminée peut être pire qu'aucun approvisionnement du tout comme l'ont constaté brutalement les Canadiens avec les événements survenus dans la modeste municipalité de Walkerton dans le sud de l'Ontario

**Note de la rédaction :**  
Dans le prochain numéro du PublicAction, nous publierons la deuxième partie de cet article qui traitera entre autre des recherches sur le réchauffement planétaire, du programme Partenaires dans la protection du climat (Fédération canadienne des municipalités) et de la nouvelle législation sur l'eau du Québec.

## L'eau est précieuse

- Les actifs en terme de réseaux souterrains d'aqueduc et d'installations de traitement d'eaux usées canadiens valent plus de 100 milliards \$. Mensuellement, la consommation des ménages moyens est d'environ 30 000 litres d'eau au coût de 27,50 \$ par mois.
- Les Canadiens payent pour leur eau en moyenne les trois quarts de ce que payent les Américains et le quart du coût payé par les Européens avec une consommation étant à peu près le double de celle des Européens. Les sommes exigées pour l'eau distribuée par les municipalités sont généralement trop basses pour couvrir tous les coûts reliés aux opérations, à leur réparation, leur amélioration et leur développement. Au cours des dix prochaines années, on estime qu'il en coûtera quelque 23 milliards \$ pour réparer et améliorer les réseaux d'aqueduc et d'égout. Pour combler l'écart entre les coûts et les revenus, on s'attend à assister à une éventuelle augmentation des prix.
- Un litre d'eau du robinet coûte environ un dixième de sous; la même quantité d'eau en bouteille coûte 1,50 \$, pour du lait 1,10\$ et 85 sous pour une boisson gazeuse.

## D'où provient notre eau?

- À travers le Canada, 12% de l'eau utilisée par les municipalités provient de sources souterraines, le reste provient des lacs et des rivières.
- L'eau souterraine est utilisée par environ huit millions de Canadiens (26% de la population). De grandes régions du Canada dépendent de l'eau souterraine : ces régions incluent le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, le sud-ouest de l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard.
- On estime qu'un à deux millions de puits sont utilisés au Canada et environ 38 500 nouveaux puits sont creusés à chaque année.

(le livre de M. de Villiers est paru plusieurs mois avant que la bactérie E. coli ne contamine le système local d'eau potable et soit la cause de plusieurs décès dans la population locale). Le drame a fait en sorte que les mécanismes administratifs existants ont été scrutés à la loupe pour s'assurer que l'eau distribuée par la municipalité aux résidences, écoles et lieux de travail était sécuritaire pour toute utilisation.

### L'eau est essentielle à la vie

- Environ 83% de notre sang est constitué d'eau.
- À tous les jours, nous devons fournir 2,4 litres d'eau à notre corps en la buvant et en consommant des aliments.
- Plus d'un milliard de personnes dans le monde ne peuvent s'approvisionner adéquatement à une eau potable et près de deux milliards ont des conditions sanitaires déficientes.
- Plus de trois millions de décès reliés à de l'eau contaminée sont enregistrés chaque année; dans les pays développés, 80% des maladies sont reliées à l'eau. Les systèmes d'approvisionnement en eau de vingt-six pays ne peuvent pas approvisionner adéquatement leur population.

**Essentielle à la vie, elle n'est pas inépuisable et renouvelable comme toutes les ressources naturelles. On doit la gérer et la protéger consciencieusement mais nous l'exploitons de façon abusive à nos risques et périls.**

Dans un rapport spécial remis l'été dernier au Gouvernement de l'Ontario, le commissaire à l'Environnement de l'Ontario, M. Gord Miller, a défini le cadre législatif et politique sur l'eau de « fragmentaire et non coordonné ». Les responsabilités concernant la ressource hydrique sont réparties entre le ministère des Richesses naturelles (MRN), le ministère de l'Environnement (MEO) et celui des Affaires municipales et du Logement (MAML). « Les ministères n'ont pas annoncé publiquement les stratégies qui indiquent la façon dont les priorités sont établies et comment les ministères coordonnent leurs efforts et leur travail avec tous les intervenants pour traiter les objectifs contradictoires contenus dans les différentes lois et politiques », de conclure M. Miller.

À la suite d'un drame d'une telle ampleur, tous et chacun ont continué de se pointer du doigt en essayant depuis le début de la

crise de déterminer les responsables à partir de l'incompétence des opérateurs de l'équipement, de la réglementation inadéquate des déchets agricoles en passant par les coupures effectuées par le gouvernement provincial dans les dépenses dans le domaine de l'environnement. Le rapport de M. Miller visait à transcender toute série d'événements à se concentrer sur les faiblesses structurelles qui avaient besoin d'être examinées. Par exemple, avec la Déclaration de principes provinciale (DPP) de la Loi sur l'aménagement du territoire, le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a établi des politiques d'utilisation du territoire qui peuvent affecter les eaux souterraines.

« La PPS énonce la nécessité des villes de préserver la quantité et la qualité de l'eau sans les obliger légalement et cet aspect doit être seulement pris en considération par les planificateurs municipaux et les entrepreneurs », déclare M. Miller. En plus, c'est le

ministère de l'Environnement et non celui des Affaires municipales et du Logement qui doit s'assurer que cet aspect soit considéré adéquatement. »

M. Miller indique que cette séparation dans les responsabilités et dans l'application du règlement coupe les contrôles bureaucratiques des activités sur le terrain et de leurs impacts sur l'approvisionnement en eau. Permettez une dérivation de cours d'eau pour des fins d'irrigation, vous pouvez perdre plus des deux tiers de votre eau en évaporation et ruissellement. Procédez au pavage d'un nouveau lotissement ou d'un complexe commercial et vous réduisez de façon permanente la capacité du sol à absorber les eaux de pluie et l'alimentation en eau de la couche aquifère. Réduisez le débit ou la quantité d'eau dans le sol et vous prenez le risque de favoriser l'arrivée de contaminants en provenance des fosses septiques, des dépotoirs ou des déchets générés par les fermes locales et les industries.


### Réduire le débit

- La plus grande consommation d'eau est reliée à l'utilisation des toilettes; vous pouvez réduire son utilisation de 40 à 50% en installant des toilettes à faible débit. Au lieu de laisser couler l'eau du robinet pendant que vous vous brossez les dents, vous pouvez le fermer pour le rouvrir seulement pour vous rincer la bouche. Une économie d'eau de 80% est ainsi réalisée. Une douche d'une durée de cinq minutes nécessite l'utilisation de 35 litres d'eau avec un pommeau de douche à faible débit au lieu des 100 litres utilisés avec un pommeau de douche conventionnel.
- Près des 2/5 des municipalités canadiennes exigent un tarif fixe pour l'utilisation de l'eau au lieu d'installer des compteurs d'eau, ce qui ne représente aucun incitatif à la conservation de la ressource.
- En 1994, les ménages canadiens qui payaient leur eau au volume utilisaient 263 litres par personne par jour soit 39% de moins que les ménages qui avaient un tarif fixe (consommation de 430 litres/personne/jour). En utilisant l'eau plus efficacement, on diminue les coûts et on prolonge la vie utile des aqueducs et des égouts municipaux existants.
- Sur une période de cinq ans, la ville de Boston a réduit la demande annuelle de 16% par l'éducation du public, l'installation d'appareils économiques dans les résidences, des audits de la consommation des industries et des réparations des fuites sur tout le réseau d'aqueduc. Ces mesures ont remis à plus tard le besoin de développer de nouvelles sources d'eau coûteuses.

D'autres défis pointent à l'horizon. Un nombre significatif de développeurs construisent de nouvelles résidences ou des bungalows de grande dimension en zone rurale à faible densité de population. Plusieurs de ces nouveaux arrivants exigent un accès à l'eau potable équivalent à celui existant dans les centres urbains. Si cette demande est trop forte ou croît trop rapidement, une pression immense pourrait s'exercer sur les infrastructures locales.

L'approvisionnement en eau d'une région subit peut-être déjà des pressions par l'utilisation du sol à des fins agricoles; satisfaire les besoins liés à la nouvelle croissance peut non seulement affecter la qualité de vie localement mais affecter également les bases de l'économie.

Les forces de la nature peuvent aussi altérer radicalement l'accessibilité aux eaux souterraines. Nous assistons vraisemblablement à un réchauffement de

la planète ce qui pourrait provoquer l'allongement de la saison de croissance dans plusieurs régions du Canada. Par contre, si la température annuelle moyenne de la planète s'accroît comme le prétendent plusieurs membres de la communauté scientifique, cet « effet de serre » provoquera aussi l'abaissement du niveau des lacs et des rivières et réduira la vitesse d'infiltration des aquifères. 

**Chaque année, plus de trois millions de décès qui pourraient être évités sont liés à l'eau; dans les pays développés, 80% des maladies sont liées à l'eau.**

## Bientôt sur Internet...

**La seule source d'information en français exclusivement dédiée aux professionnels des travaux publics en Amérique du Nord :**

Le site du chapitre du Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique



## Activités à venir

Les prochaines activités sont les suivantes :



Association des travaux publics d'Amérique  
Chapitre du Québec

### Tournoi de hockey de l'ATPA 2001

Ville de Sherbrooke (Québec)

À déterminer

### North American Snow Conference de l'APWA

Columbus, Ohio

14 au 17 avril 2002

# L'application du chapitre Bâtiment du Code de construction

Recherche et  
adaptation des textes :  
**Pierre-Yves Faucher**

Depuis le 6 juin 2001, seul le chapitre Bâtiment du Code de construction s'applique aux travaux de construction réalisés au Québec à l'égard des bâtiments et des équipements visés par le code.

Il faut rappeler que le chapitre Bâtiment du Code de construction est constitué de l'édition 1995 du Code national du bâtiment, à laquelle certaines modifications ont été apportées pour répondre aux besoins spécifiques du Québec.

## Une uniformisation des normes

La mise en place du Code de construction a pour effet d'uniformiser, pour les bâtiments visés par le chapitre Bâtiment, les normes de construction applicables sur l'ensemble du territoire du Québec. Les intervenants du milieu de la construction n'auront plus à composer à la fois avec une réglementation municipale et une réglementation québécoise, comme c'était le cas auparavant. En regroupant toutes les dispositions réglementaires dans un seul Code de construction et un seul Code de sécurité, la Loi sur le bâtiment permet la simplification d'une abondante réglementation. Cette complexité de la réglementation a souvent été décriée par les concepteurs de plans et devis et les entrepreneurs, de même que par le Groupe de travail sur l'allègement réglementaire.

## Changement du cadre législatif de la Régie du Bâtiment

Avec l'adoption du chapitre Bâtiment, la Régie change son cadre législatif pour régir le domaine de la construction des bâtiments, équipements et installations. Elle passe de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics à la Loi sur le bâtiment pour la construction des bâtiments et des équipements qui étaient visés auparavant. De plus, ce passage impliquera à terme :

- l'adoption de normes de base concernant la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui s'appliquent à l'ensemble du territoire québécois et à tous les bâtiments ;
- un nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et les municipalités en matière de normalisation et de surveillance de l'application des normes ;
- la responsabilisation des concepteurs de plans et devis et des entrepreneurs, en vertu du Code de construction, et des propriétaires, en vertu du Code de sécurité.

## Les bâtiments et équipements visés par le chapitre Bâtiment du Code de construction

La Loi sur le bâtiment vise l'instauration d'une norme uniforme de base pour tous les bâtiments et équipements sur l'ensemble du territoire du Québec. Le chapitre Bâtiment vise essentiellement le même champ d'application que celui qui était visé auparavant par la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, auquel s'ajoutent toutefois les condominiums résidentiels de plus de 2 étages et de plus de 8 logements.

Comme la Loi sur le bâtiment a une portée générale et couvre d'emblée tous les bâtiments, c'est par le Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment que le champ d'application est circonscrit et défini. Ce règlement a pour objet, en ce qui concerne le Code de construction, d'exempter certaines catégories de bâtiments de l'application du chapitre Bâtiment, de définir les *équipements destinés à l'usage du public* et de préciser que les bâtiments du gouvernement du Québec lui sont assujettis.

Dans un premier temps, l'exemption vise donc, de façon générale, les bâtiments abritant uniquement un des *usages principaux* suivants :

établissement de détention, établissement industriel, établissement agricole, station de métro et les bâtiments suivants, lorsqu'ils sont de petite taille : établissement de réunion, résidence supervisée, maison de convalescence, centre de réadaptation, hôtel, monastère, refuge, garderie, établissement d'affaires ou commercial, immeuble d'habitation comportant au plus 2 étages ou au plus 8 logements, maison de chambres comportant moins de 10 chambres.

L'expression *usage principal* signifie l'usage dominant réel ou prévu du bâtiment ou tout usage représentant plus de 10 % de l'aire de l'étage où il se trouve. Le Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment implique donc qu'un bâtiment devient visé par le chapitre Bâtiment du Code de construction dès qu'il abrite plus d'un usage principal.

Ce règlement définit également les *équipements destinés à l'usage du public* qui sont visés par le chapitre Bâtiment. Sommairement, il s'agit des équipements suivants :

- certaines estrades, tribunes ou terrasses dont la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes ;
- certaines tentes ou structures gonflables utilisées comme habitations ou comme établissements de soins et dont l'aire de plancher est de 100 m<sup>2</sup> et plus ;
- certaines tentes ou structures gonflables utilisées comme des établissements commerciaux ou de réunion et dont l'aire de plancher excède 150 m<sup>2</sup> ou dont la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes ;
- certains belvédères dont la superficie totale excède 100 m<sup>2</sup> ou dont la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes.

### Plans et déclarations de travaux

Les plans n'ont plus à être soumis à la Régie du bâtiment du Québec. Pour construire un bâtiment, l'entrepreneur général ou le constructeur-propriétaire doit cependant utiliser des plans signés et scellés par un professionnel. Ces plans doivent, sur demande, être mis à la disposition du personnel d'inspection.

L'entrepreneur général doit en outre déclarer à la Régie ses travaux de construction pour les bâtiments visés par le chapitre Bâtiment, au plus tard le 20<sup>e</sup> jour du mois qui suit la date du début des travaux. S'il n'y a pas d'entrepreneur général, c'est l'entrepreneur spécialisé ou le constructeur-propriétaire qui doit déclarer les travaux. La Régie met un formulaire de déclaration de travaux à la disposition des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires. Le formulaire de déclaration suggéré par la Régie, accompagné d'un guide explicatif, est disponible dans les directions régionales de la Régie. Il peut également être téléchargé à partir de son site web :

[www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

### Nouvelles ententes conclues entre la Régie du bâtiment et les municipalités

Dans le cadre de la surveillance de l'application du chapitre Bâtiment du Code de construction, la Régie du bâtiment a conclu des ententes de délégation de pouvoirs avec deux villes, soit Montréal et Dollard-des-Ormeaux. Dans le cas de Montréal, il s'agit d'un renouvellement de l'entente déjà conclue et, pour Dollard-des-Ormeaux, d'une nouvelle entente valide à compter du 6 juin 2001.

Depuis le 7 novembre 2000, date d'entrée en vigueur du Code de construction, les municipalités ne peuvent plus adopter, à l'égard des bâtiments visés par le chapitre Bâtiment, des normes inférieures ou équivalentes à celles du Code de construction. La loi favorise donc les partenariats entre la Régie et les municipalités et notamment la conclusion d'ententes avec ces dernières pour leur déléguer l'application du Code de construction sur leur territoire.


### Une meilleure répartition des responsabilités

La Loi sur le bâtiment instaure une meilleure répartition de la responsabilité des intervenants susceptibles d'agir sur la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes. En effet, la Loi sur la sécurité dans les édifices publics responsabilisait uniquement les propriétaires. Or, la Loi sur le bâtiment stipule que ce sont les concepteurs, les entrepreneurs et les constructeurs-propriétaires qui seront responsables, devant la Régie du bâtiment, du respect du Code de construction. Les propriétaires seront eux tenus au respect du Code de sécurité à l'égard des bâtiments qu'ils exploitent. Le Code de construction permettra donc de mieux responsabiliser ceux qui ont à concevoir ou à réaliser des travaux de construction.

### La nouvelle loi et les municipalités

La Loi sur le bâtiment permet et encourage le partenariat, notamment la délégation aux municipalités des fonctions de surveillance de l'application des normes dans tous les bâtiments. La Régie, consciente des préoccupations actuelles des municipalités, favorise la conclusion d'ententes de délégation, au rythme de chacune d'entre elles, pour les bâtiments et équipements assujettis au Code de construction à compter du 7 novembre 2000.

Il est bon de savoir que, d'ici à ce que les délégations soient conclues, les municipalités pourront également adopter, à l'égard des petits bâtiments, le chapitre Bâtiment du Code de construction puisqu'il a été rédigé de manière à pouvoir couvrir tous les bâtiments.

La délégation de la surveillance aux municipalités présente des avantages certains pour celles-ci : accès à l'expertise normative et technique de la Régie du bâtiment ; maintien des ressources et des activités de surveillance existantes pour les municipalités qui le désirent ; balises touchant la responsabilité civile des municipalités en matière de surveillance de l'application des normes. 

Publicité C3  
Gaz Métropolitain  
Voir CD

BLOC

- 1 Les rôles du gestionnaire et l'importance de la communication
- 2 Leadership, mobilisation et résolution de problèmes
- 3 Animation et conduite de réunions
- 4 La gestion des ressources humaines
- 5 La gestion du temps et la gestion du changement
- 6 Les relations de travail
- 7 Processus d'appel d'offres et adjudication d'un contrat
- 8 Suivi d'un contrat et surveillance des travaux
- 9 Le citoyen d'abord : vers une approche client fructueuse
- 10 Vivre les défis d'une équipe autonome

Région de

**Montréal**

**4** 7 et 8 novembre

Lieu de la formation :  
Cégep de Saint-Laurent

**Coût par personne :**

Membre :

325,00 \$ +TPS + TVQ = **373,83 \$**

Non-membre :

375,00 \$ + TPS + TVQ = **431,34 \$**

Faire votre chèque ou votre bon de commande au nom de : ATPA-chapitre du Québec

Adresse d'envoi :

Cégep de Saint-Laurent, Service de formation continue

Claude Rhéaume

625, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Tél. : (514) 747-6521

Télec. : (514) 855-1941

Courriel : crheaume@cegep-st-laurent.qc.ca

**PUBLIC**  
a c t i o n

À lire dans le prochain numéro

- La deuxième partie du dossier sur les matières résiduelles préparé par M. André Giroux, conseiller professionnel dans le domaine des déchets solides au Service des travaux publics et de l'environnement urbain à Ville de Laval.
- La deuxième partie d'un article sur la contamination de l'eau paru dans le Reporter de l'APWA du mois septembre 2001. Une exclusivité pour les membres du chapitre du Québec de l'ATPA.



## **I n v i t a t i o n** toute spéciale aux régions

*On attend de vos nouvelles!*

Le comité des communications de l'ATPA-chapitre du Québec invite tout spécialement les régions à lui faire parvenir toute nouvelle reliée aux départements de travaux publics à travers la province. Les pages du PublicAction vous sont ouvertes.

**La date de tombée pour le prochain numéro du PublicAction qui paraîtra à l'hiver est le 14 décembre 2001.**



## Les professionnels des travaux publics vous regardent !

**En l'an 2002  
je m'annonce dans Le PublicAction**

Pour rejoindre une clientèle ciblée, le PublicAction est le véhicule idéal pour une visibilité exceptionnelle de vos produits et services

Profitez de nos nouveaux tarifs en promotion.

Jusqu'à 25% de rabais sur notre tarification régulière pour quatre parutions!

**Informez-vous sur nos forfaits en communiquant avec Pierre-Yves Faucher au (514) 337-5037.**